



MACKENZIE
Placements



PRIMERICA

L'ABC de l'investissement

Notre guide convivial pour les investisseurs et investisseuses comprend un survol des options de placement, de la planification de la retraite et des conseils sur l'épargne et l'établissement d'un budget.

INVESTIR. S'INVESTIR.

Table des matières

| | | | | | |
|---|-----------|--|-----------|--|-----------|
| Pourquoi investir avec Mackenzie | 1 | La puissance des achats périodiques par sommes fixes | 20 | Planification de la retraite | 38 |
| Survol de Mackenzie | 2 | Tous les types de revenus ne sont pas imposés de la même façon | 21 | L'importance de la planification de la retraite | 39 |
| Marchés économiques | 3 | Quel est le niveau de risque? | 22 | Les régimes gouvernementaux sont-ils suffisants pour votre retraite? | 40 |
| Cycle émotionnel des placements | 4 | Types de régimes | 23 | L'âge de la retraite : comment l'aborder | 41 |
| Les marchés et l'économie | 5 | Dans quelle mesure connaissez-vous vos placements? | 24 | Revenu souhaité : connaître le coût de la vie à la retraite | 42 |
| Évolution d'un placement de 10 000 \$ basée sur l'indice MSCI Monde | 8 | Régimes à privilégier – Arbre de décision | 25 | Solutions possibles pour combler les lacunes dans la planification de la retraite | 43 |
| Crise du marché et reprises subséquentes | 9 | Aperçu des différents types de régimes | 26 | La puissance des cotisations optimisées | 45 |
| Classement annuel des catégories d'actif les plus performantes | 11 | Avez-vous un plan/une vision pour les études de vos enfants? | 27 | Risque lié à la retraite : l'inflation | 46 |
| 20 ans de S&P/TSX : Il est coûteux de rater les meilleures semaines | 12 | Le REEE en un coup d'œil | 28 | Régimes gouvernementaux | 47 |
| Épargne et budget | 13 | Lequel choisir : régime individuel ou familial | 29 | Régime de pensions du Canada (RPC)/ Régime de rentes du Québec (RRQ) | 48 |
| Quelles stratégies avez-vous mises en place pour réaliser vos rêves? | 14 | Résumé des types de retraits | 30 | Sécurité de la vieillesse (SV) | 49 |
| Les avantages d'investir dès le plus jeune âge | 15 | Retraits pour l'éducation | 31 | Quel est le meilleur moment pour commencer à toucher des prestations du RPC/RRQ et de la SV? | 50 |
| Les avantages d'une cotisation hebdomadaire par rapport aux cotisations annuelles | 17 | Renseignements sur le CELI | 32 | Annexe | 55 |
| Avez-vous mis de l'argent de côté pour les urgences? | 18 | Renseignements sur le REER | 33 | Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents du Québec) | 56 |
| Régime d'épargne préautorisé | 19 | Renseignements sur le FERR | 34 | Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents de l'Ontario) | 58 |
| | | Pourquoi le REEI est-il le meilleur moyen d'épargner? | 35 | | |
| | | Comment le gouvernement canadien peut aider | 36 | | |
| | | Régime de retraite de l'employeur | 37 | | |

Pourquoi investir avec Mackenzie

Nous rendons les Canadiens et Canadiennes maîtres de leur avenir depuis plus de 50 ans

Depuis 1967, nous aidons les familles canadiennes à atteindre leurs objectifs en offrant aux conseillers et conseillères un accès facile à des occasions de placement de calibre mondial et à des gestionnaires de portefeuille primés. Ce partenariat est à la base de notre culture et de la façon dont nous faisons des affaires. C'est avec la conviction que les conseils font une différence que nous établissons des relations inébranlables avec les conseillers et conseillères, pour qu'ils puissent à leur tour créer des relations inébranlables avec leur clientèle.

Nous nous sommes donné pour mission de créer un monde davantage investi, ensemble. Cela signifie aider les Canadiens et Canadiennes à s'investir davantage, afin qu'ils se soucient moins de leur argent et se concentrent davantage sur ce qui leur tient à cœur. Ils peuvent donc vraiment s'en sortir mieux. Nous nous investissons dans votre succès et sommes à vos côtés, soucieux de vous offrir tout ce dont vous avez besoin pour réussir et accompagner vos clients et clientes dans leur parcours financier.



Voici comment

Partenariat

Établir des relations inébranlables avec les conseillers et conseillères pour qu'ils puissent faire de même avec leur clientèle

Choix

Des placements axés sur les résultats pour tous les types d'investisseurs et investisseuses

Durabilité

Des placements qui font le bien

Facilité

Rendre les placements plus faciles à comprendre

Survol de Mackenzie

**Propriété
canadienne**

Fondée en
1967

16

boutiques ayant des styles
de gestion et des domaines
de compétence distincts

Bureaux partout
**au Canada et dans
le monde**

Fait partie de
**Power
Corporation
du Canada**

1 million et +
investisseurs et
investisseuses servis

Juin 2022

Un nouveau partenariat stimulant
s'amorce entre **Primerica** et
Placements Mackenzie

193,3 G\$
d'actifs sous gestion*

L'ABC de l'investissement PFSL

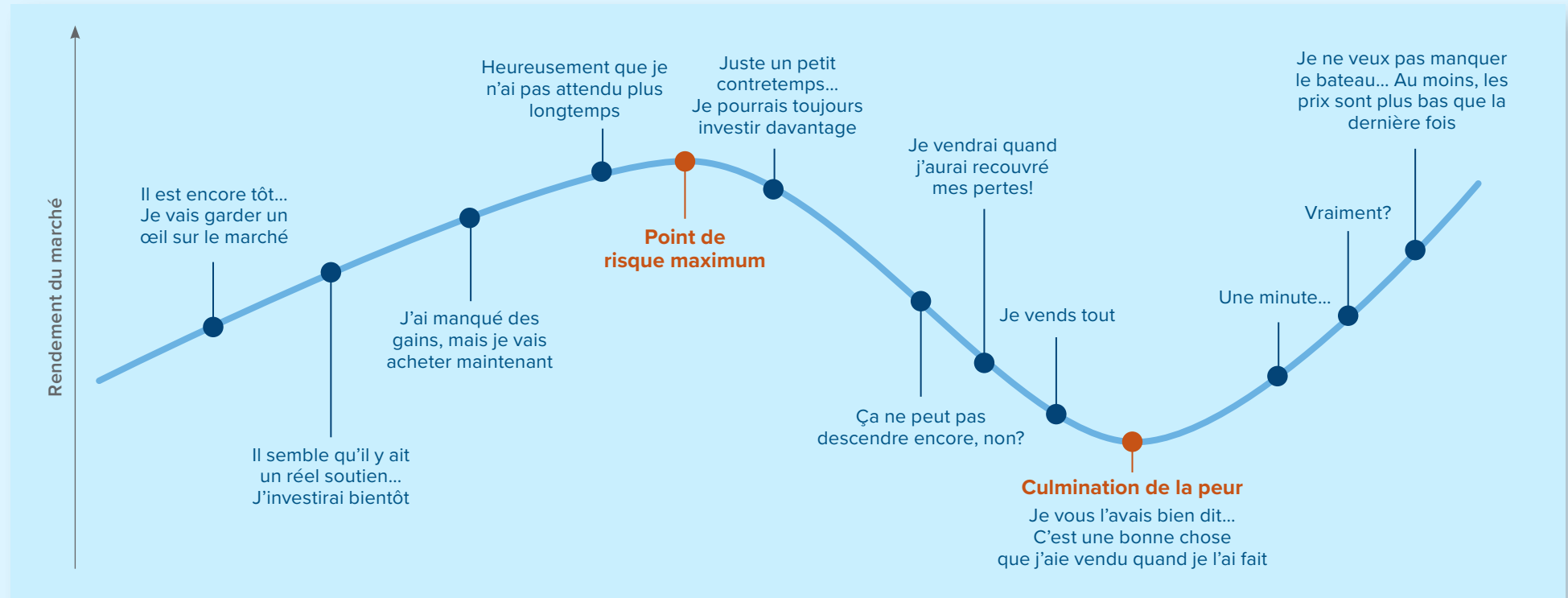
Marchés économiques

| | |
|---|----|
| Cycle émotionnel des placements | 4 |
| Les marchés et l'économie | 5 |
| Évolution d'un placement de 10 000 \$ basée sur l'indice MSCI Monde | 8 |
| Crise du marché et reprises subséquentes | 9 |
| Classement annuel des catégories d'actif les plus performantes | 11 |
| 20 ans de S&P/TSX : Il est coûteux de rater les meilleures semaines | 12 |



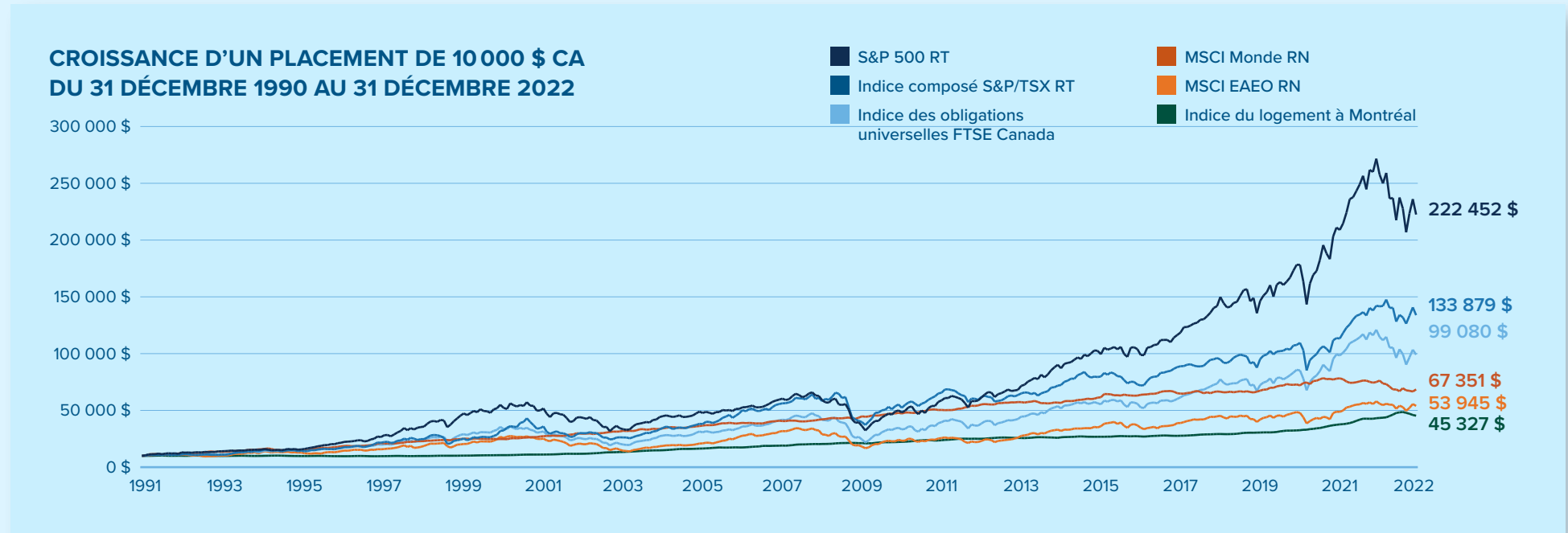
Cycle émotionnel des placements

Les émotions peuvent compromettre la santé financière



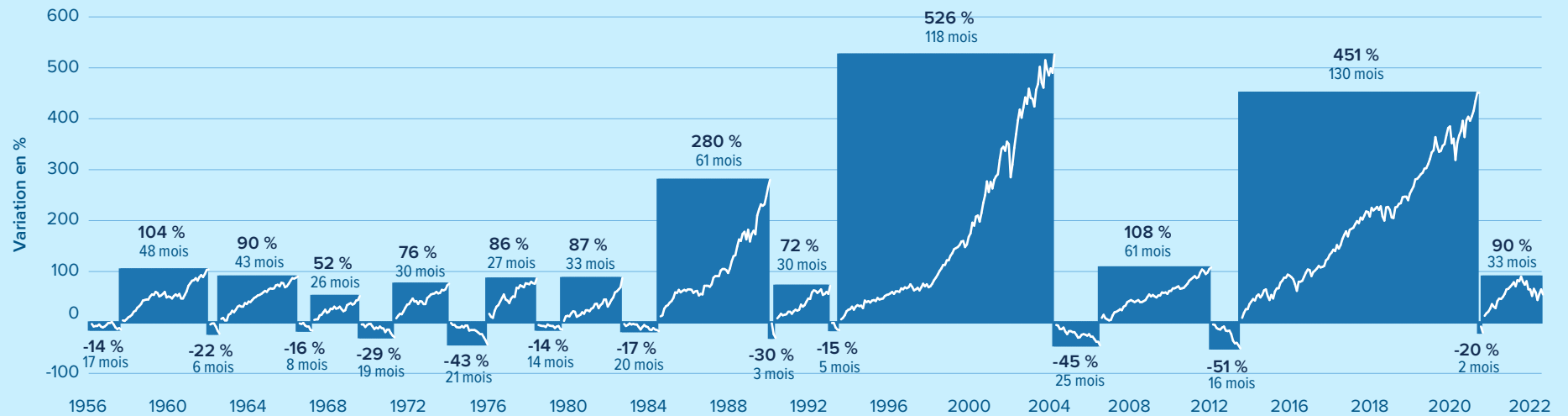
Les marchés et l'économie

L'importance de la diversification n'est pas un secret. Le graphique qui figure sur cette page montre la performance de divers marchés et catégories d'actif. Les catégories d'actif ne fluctuent pas toujours en tandem; les cours des actions peuvent être à la hausse lorsque les prix des obligations sont à la baisse, et vice versa.

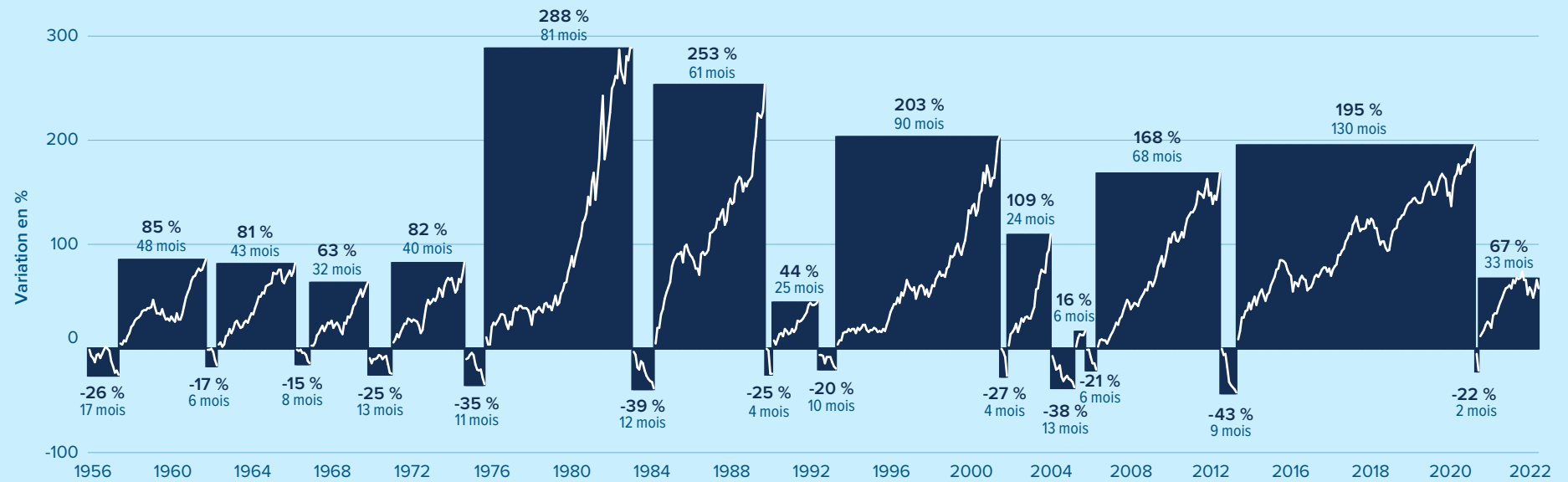


Les graphiques qui figurent sur cette page et la suivante représentent des marchés haussiers et baissiers pour les indices S&P 500 et S&P/TSX. Les barres au-dessus de la ligne horizontale sont des marchés haussiers, tandis que les barres au-dessous sont des marchés baissiers. Comme le montrent les graphiques, les marchés haussiers durent en général plus longtemps et procurent une variation en pourcentage plus importante.

GRAPHIQUE DES MARCHÉS HAUSSIER ET BAISSIER DU S&P 500



GRAPHIQUE DES MARCHÉS HAUSSIERS ET BAISSIERS DU S&P/TSX

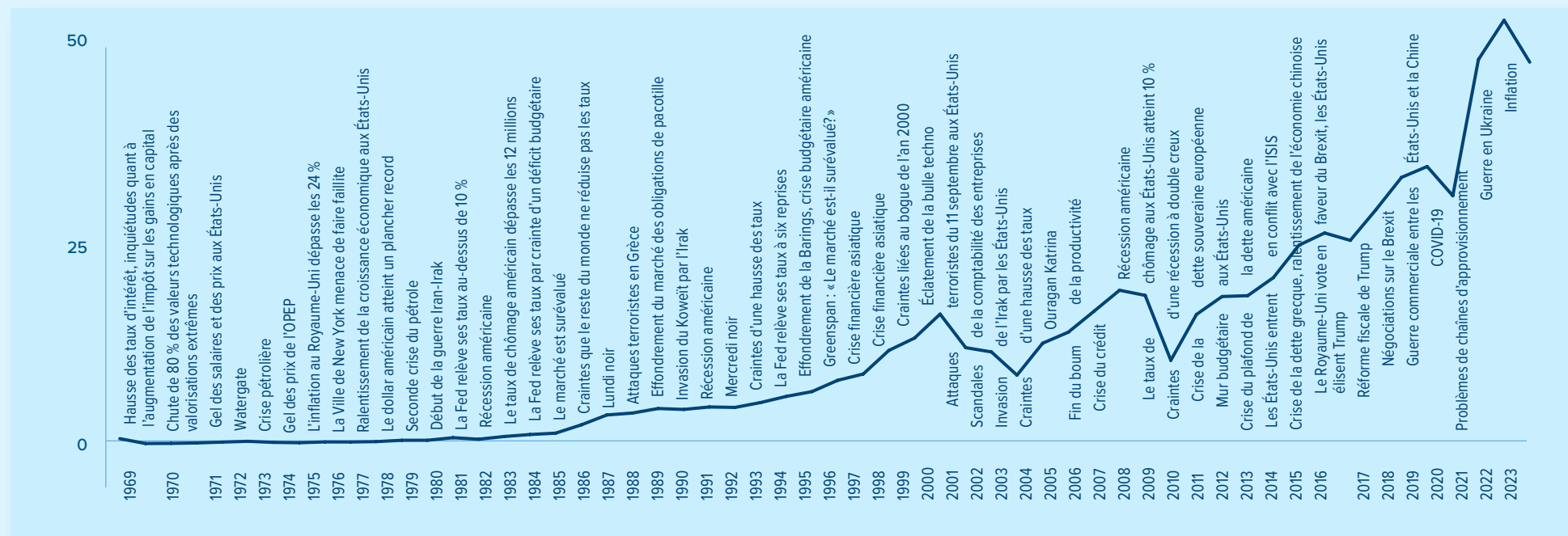


* En fonction de données recueillies depuis 1956.

Source : Placements Mackenzie (Bloomberg : points de données de fin de mois au 31 décembre 2022; rendement global, devise locale).

Évolution d'un placement de 10 000 \$ basée sur l'indice MSCI Monde

Un investissement de 10 000 \$ US fait le 1^{er} janvier 1970 dans l'indice MSCI Monde RN \$ US vaudrait 834 537 \$ US le 28 février 2023. Malgré ces perturbations, les marchés ont dégagé un rendement annuel moyen de 10,5 % depuis 1970.



Source : Placements Mackenzie

Crise du marché et reprises subséquentes

| Crise | Creux du marché | Recul connexe du marché | Mois avant le redressement | 1 an plus tard | 2 ans plus tard |
|--|-----------------|-------------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| Guerre de Corée | 13/07/1950 | -14,00 % | 2 | 31,70 % | 49,70 % |
| Crise des missiles de Cuba | 23/10/1962 | -26,40 % | 10 | 36,50 % | 59,20 % |
| Assassinat de JFK | 22/11/1963 | -2,80 % | <1 | 23,90 % | 31,60 % |
| Effondrement du marché de 1969 à 1970 | 26/05/1970 | -36,10 % | 21 | 43,70 % | 59,70 % |
| Effondrement du marché de 1973 à 1974 | 06/12/1974 | -45,90 % | 67 | 33,50 % | 59,30 % |
| Crise du pétrole de 1979 à 1980 | 27/03/1980 | -17,10 % | 3 | 37,10 % | 14,00 % |
| Krach du marché boursier de 1987 | 19/10/1987 | -33,20 % | 21 | 23,20 % | 54,40 % |
| Tempête du désert | 11/10/1990 | -19,90 % | 4 | 29,10 % | 36,30 % |
| Tentative de coup d'État en Union soviétique | 19/08/1991 | -3,60 % | <1 | 11,10 % | 21,20 % |
| Crise financière asiatique | 02/04/1997 | -8,10 % | 1 | 49,30 % | 72,50% |
| Éclatement de la bulle techno | 09/10/2002 | -49,10 % | 55 | 33,70 % | 44,50 % |

Aperçus au fil du temps d'événements internationaux négatifs importants de 1950 à mars 2020, et variation subséquente de la valeur du marché depuis le creux du marché boursier au cours de cette année civile jusqu'à un an et deux ans plus tard.

Source : Datastream. Indice de référence : Composé S&P 500, rendement en \$ US.

CRISE DU MARCHÉ ET REPRISES SUBSÉQUENTES (SUITE)

| Crise | Creux du marché | Recul connexe du marché | Mois avant le redressement | 1 an plus tard | 2 ans plus tard |
|---|-----------------|-------------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| 11 septembre | 21/09/2001 | -11,60 % | 1 | -12,50 % | 7,30 % |
| Invasion de l'Irak | 11/03/2003 | -14,70 % | 2 | 38,20 % | 49,90 % |
| Essai de missiles en Corée du Nord | 17/07/2006 | -6,90 % | 2 | 25,50 % | 2,10 % |
| Crise des prêts hypothécaires à risque | 09/03/2009 | -56,80 % | 47 | 68,60 % | 95,10 % |
| Abaissement de la cote de crédit américaine | 03/10/2011 | -19,40 % | 5 | 32,00 % | 52,20 % |
| Dévaluation du yuan chinois | 11/02/2016 | -13,00 % | 3 | 26,60 % | 43,20 % |
| Crainte d'une récession mondiale en 2018 | 24/12/1918 | -19,80 % | 4 | 37,10 % | 57,50 % |
| Pandémie de COVID-19 | 23/03/2020 | -33,90 % | 4 | 74,80 % | 99,20 % |
| Moyenne | | -22,10 % | 16 | 31,60 % | 44,20 % |

Aperçus au fil du temps d'événements internationaux négatifs importants de 1950 à mars 2020, et variation subséquente de la valeur du marché depuis le creux du marché boursier au cours de cette année civile jusqu'à un an et deux ans plus tard.

Source : Datastream. Indice de référence : Composé S&P 500, rendement en \$ US.

Classement annuel des catégories d'actif les plus performantes

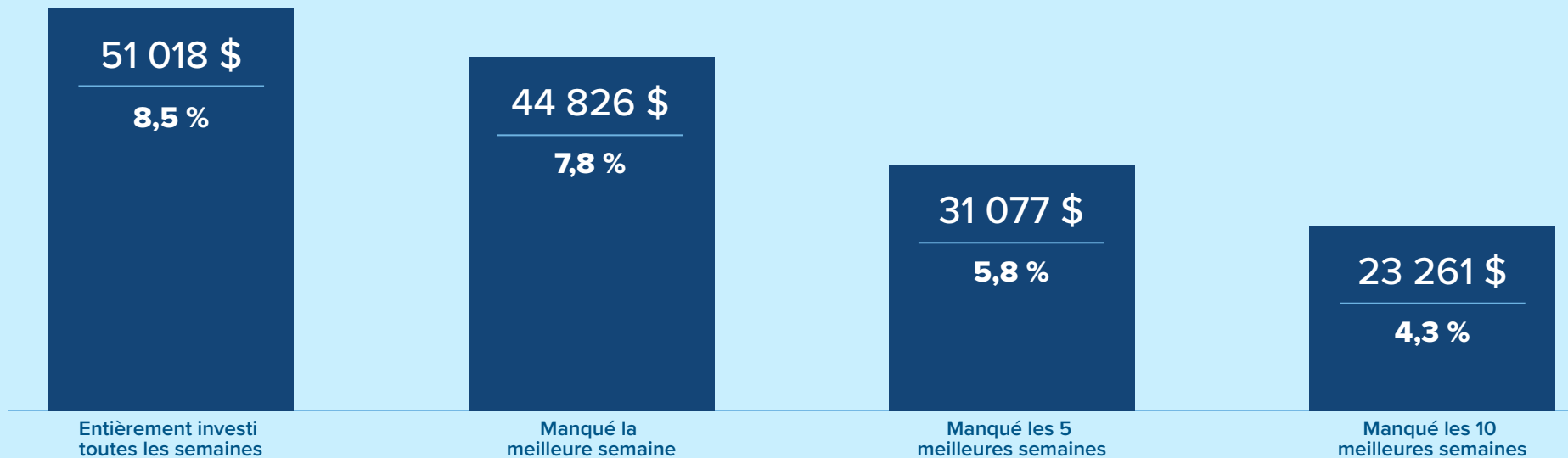
Un portefeuille bien diversifié peut vous faciliter la tâche.

| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|---------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| Catégories les plus performantes | 9,6 % | 58,2 % | 17,6 % | 10,2 % | 19,5 % | 41,3 % | 23,9 % | 21,6 % | 21,1 % | 23,0 % | 4,2 % | 24,8 % | 17,6 % | 27,6 % | 0,8 % |
| | 9,0 % | 50,2 % | 15,1 % | 8,2 % | 16,5 % | 33,6 % | 10,6 % | 17,6 % | 15,7% | 17,3 % | 1,9 % | 22,9 % | 16,3 % | 25,1 % | -5,8 % |
| | 5,7 % | 35,1 % | 10,9 % | 6,4 % | 14,2 % | 19,5 % | 9,4 % | 16,5 % | 9,9 % | 13,8 % | 1,5 % | 17,5 % | 8,7 % | 15,3 % | -8,7 % |
| | 0,2 % | 17,7 % | 10,1 % | 6,3 % | 13,4 % | 13,0 % | 9,3 % | 4,4 % | 8,1 % | 9,1 % | 1,1 % | 13,4 % | 8,7 % | 12,0 % | -8,9 % |
| | -16,0 % | 16,8 % | 9,1 % | 4,6% | 10,4 % | 11,7 % | 9,0 % | 3,8 % | 7,6 % | 7,5 % | 1,1 % | 13,3 | 7,8 % | 10,2 % | -9,9 % |
| Catégories les moins performantes | -18,8 % | 16,3 % | 8,8 % | 3,3 % | 7,4 % | 10,5 % | 8,8 % | 2,7 % | 4,3 % | 6,7 % | -0,0 % | 12,9 % | 6,0 % | 5,1 % | -11,2 % |
| | -21,2 % | 15,6 % | 8,6 % | 2,1 % | 7,2 % | 7,9 % | 8,6 % | 1,9% | 3,7 % | 5,6 % | -2,8 % | 12,8 % | 5,7 % | 2,9 % | -11,5 % |
| | -27,3 % | 15,3 % | 7,3 % | -0,6 % | 6,5 % | 6,2 % | 8,5 % | 1,6 % | 3,7 % | 3,6 % | -3,7 % | 8,1 % | 5,6 % | -1,3 % | -11,5 % |
| | -29,2 % | 7,4 % | 6,5 % | -0,9 % | 6,2 % | 1,0 % | 7,6 % | -0,2 % | 3,6 % | 3,4 % | -4,4 % | 0,8 % | 5,3 % | -1,4 % | -11,9 % |
| | -30,7 % | 5,0 % | 5,0 % | -8,7 % | 6,0 % | 0,8 % | 3,3 % | -0,5 % | 1,3 % | 2,6 % | -5,7 % | 7,4 % | 5,1 % | -2,3 % | -12,2 % |
| | -33,0 % | 1,6 % | 3,8 % | -8,9 % | 5,4 % | 0,6 % | 2,5 % | -2,0 % | 0,9 % | 2,2 % | -7,2 % | 6,9 % | 3,5 % | -2,3 % | -12,3 % |
| | -33,0 % | 1,2 % | -1,5 % | -13,0 % | 2,6 % | -2,0 % | 2,3 % | -8,3 % | -3,8 % | 1,8 % | -8,9 % | 6,4 % | 0,2 % | -3,0 % | -12,8 % |

- Oblig. sociétés can.
- Oblig. d'État can.
- Oblig. mondiales
- Oblig. d'État mond.
- Oblig. RÉ mond.
- Actions asiatiques
- Actions can.
- Actions européennes
- Actions américaines
- Équil. can. neutres
- Équil. mond. neutres
- Prêts à taux variable

20 ans de S&P/TSX : Il est coûteux de rater les meilleures semaines

VALEUR DE 10 000 \$ INVESTIS DU 31 DÉCEMBRE 2002 AU 31 DÉCEMBRE 2022
EN TAUX DE CROISSANCE ANNUEL COMPOSÉ SUR 20 ANS



L'ABC de l'investissement PFSL

Épargne et budget



| | |
|---|----|
| Quelles stratégies avez-vous mises en place pour réaliser vos rêves? | 14 |
| Les avantages d'investir dès le plus jeune âge | 15 |
| Les avantages d'une cotisation hebdomadaire par rapport aux cotisations annuelles | 17 |
| Avez-vous mis de l'argent de côté pour les urgences? | 18 |
| Régime d'épargne préautorisé | 19 |
| La puissance des achats périodiques par sommes fixes | 20 |
| Tous les types de revenus ne sont pas imposés de la même façon | 21 |
| Quel est le niveau de risque? | 22 |

Quelles stratégies avez-vous mises en place pour réaliser vos rêves?

Vous envisagez d'acheter prochainement une maison, un appartement en copropriété, une propriété locative ou un chalet?

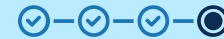
Avez-vous des dépenses liées à des rénovations domiciliaires, au changement ou à l'achat d'une voiture, à un mariage?

Parlez-moi de votre rêve...

Quand cela se produira-t-il?

Combien cela va-t-il coûter?

Avez-vous déjà mis en place des stratégies pour atteindre votre objectif/échéancier ?



Comment planifier la réalisation d'un rêve

- 1 Définir le rêve et son coût.
- 2 Déterminer l'horizon temporel.
- 3 Déterminer votre profil d'investisseur ou investisseuse.
- 4 Appliquer une stratégie de placement pour atteindre votre objectif (p. ex. mettre en place un régime d'épargne régulier et préautorisé).

Les avantages d'investir dès le plus jeune âge

Scénario : les deux personnes prévoient prendre leur retraite à 65 ans

| | Investisseur précoce | Investisseur tardif |
|--|----------------------|---------------------|
| Âge au début du placement | 25 | 40 |
| Dépôt initial | 0 | |
| Dépôts récurrents annuels | 2 500 \$ | |
| Durée du placement | 25 | |
| Taux de rendement | 5 % | |
| Valeur après 25 ans de placement | 125 284 \$ | |
| Âge à la fin du placement | 50 | 65 |
| Années jusqu'à 65 ans | 15 | 0 |
| Intérêts supplémentaires accumulés jusqu'à l'âge de 65 ans | 135 172 \$ | 0 \$ |
| Valeur à l'âge de 65 ans | 260 456 \$ | 125 284 \$ |

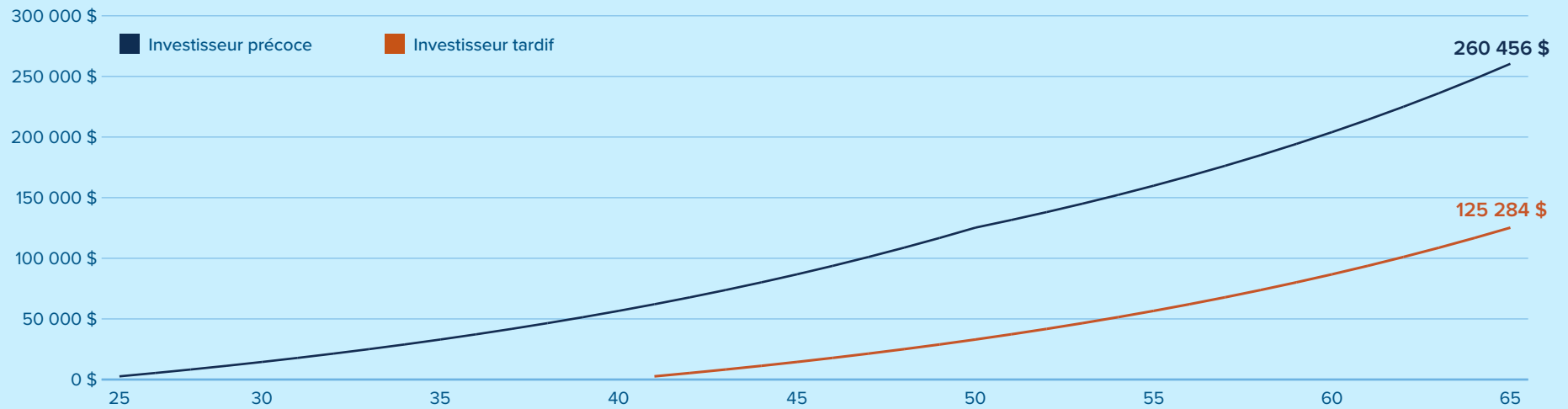
Avec le même montant d'investissement annuel, l'investisseur précoce peut bénéficier de la puissance de la capitalisation pour gagner de la valeur supplémentaire en vue de la retraite!

Pour disposer de la même somme à l'âge de 65 ans, il devrait investir 2 700 \$ de plus par an.

Les informations ci-dessus sont fournies à titre indicatif. Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs.

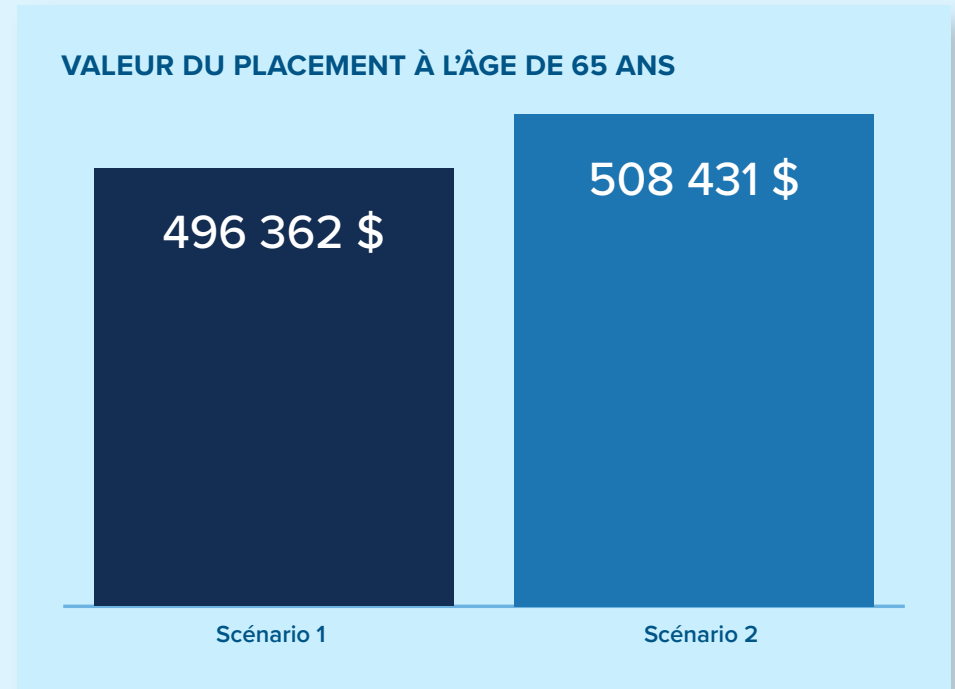
Source : Placements Mackenzie

VALEUR DU PLACEMENT DU DÉBUT À L'ÂGE DE 65 ANS



Les avantages d'une cotisation hebdomadaire par rapport aux cotisations annuelles

| | Scénario 1 | Scénario 2 |
|---------------------------|-------------------|-------------------|
| Âge au début du placement | 40 | 40 |
| Âge à la fin du placement | 65 | 65 |
| Dépôt initial | 0 \$ | 0 \$ |
| Dépôts récurrents | 10 400 \$ | 200 \$ |
| Fréquence des dépôts | Chaque année | Chaque semaine |
| Taux de rendement | 5 % | 5 % |
| Résultats | | |
| Total des dépôts | 260 000 \$ | 260 000 \$ |
| Croissance | 236 362 \$ | 248 431 \$ |
| Valeur totale | 496 362 \$ | 508 431 \$ |



Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit.

* Nous supposons le même placement initial à différentes fréquences.

Source : Placements Mackenzie

Avez-vous mis de l'argent de côté pour les urgences?

L'importance d'un fonds d'urgence

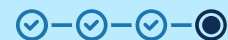
Quel est le montant de vos dépenses mensuelles?

Avez-vous un fonds d'urgence?

Votre fonds d'urgence représente-t-il trois à six mois de vos dépenses mensuelles?

Que se passerait-il si l'on vous annonçait que vous ne recevrez pas votre prochain chèque de paie?

D'où proviendraient vos revenus en cas d'événements imprévus?

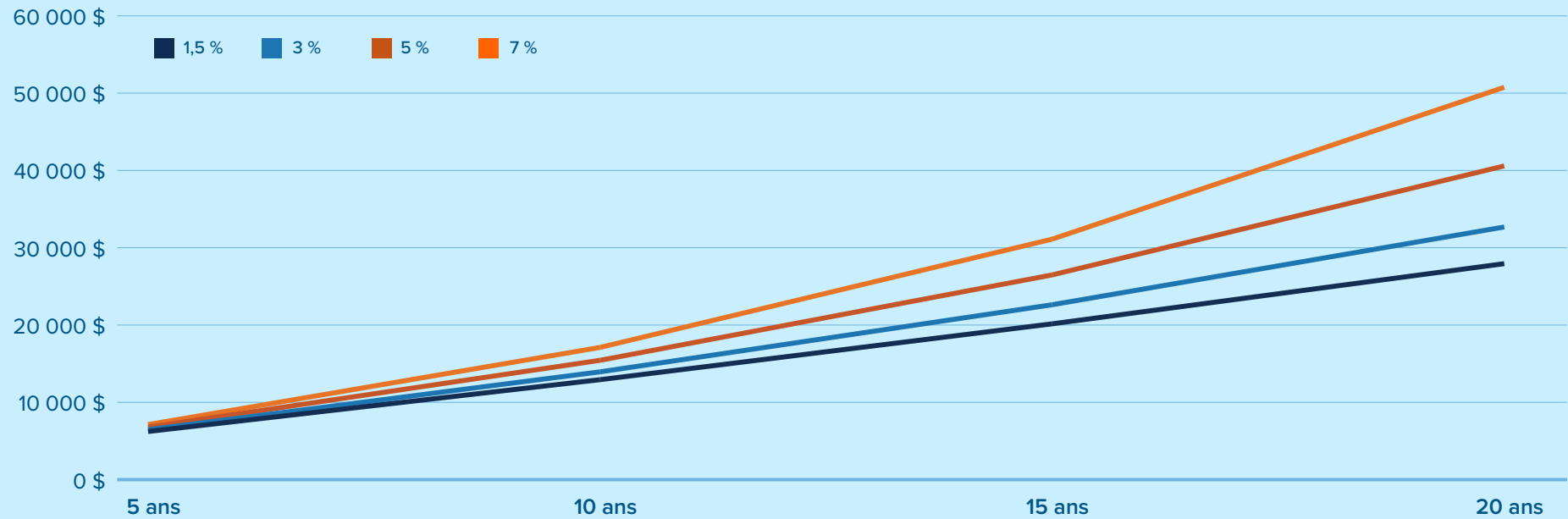


Comment constituer un fonds d'urgence

- Établir un budget.
- Ouvrir un compte d'épargne.
- Mettre en place un régime d'épargne régulier et préautorisé.

Régime d'épargne préautorisé

100 \$ INVESTIS MENSUELLEMENT PENDANT 5, 10, 15 ET 20 ANS À DIFFÉRENTS TAUX D'INTÉRÊT

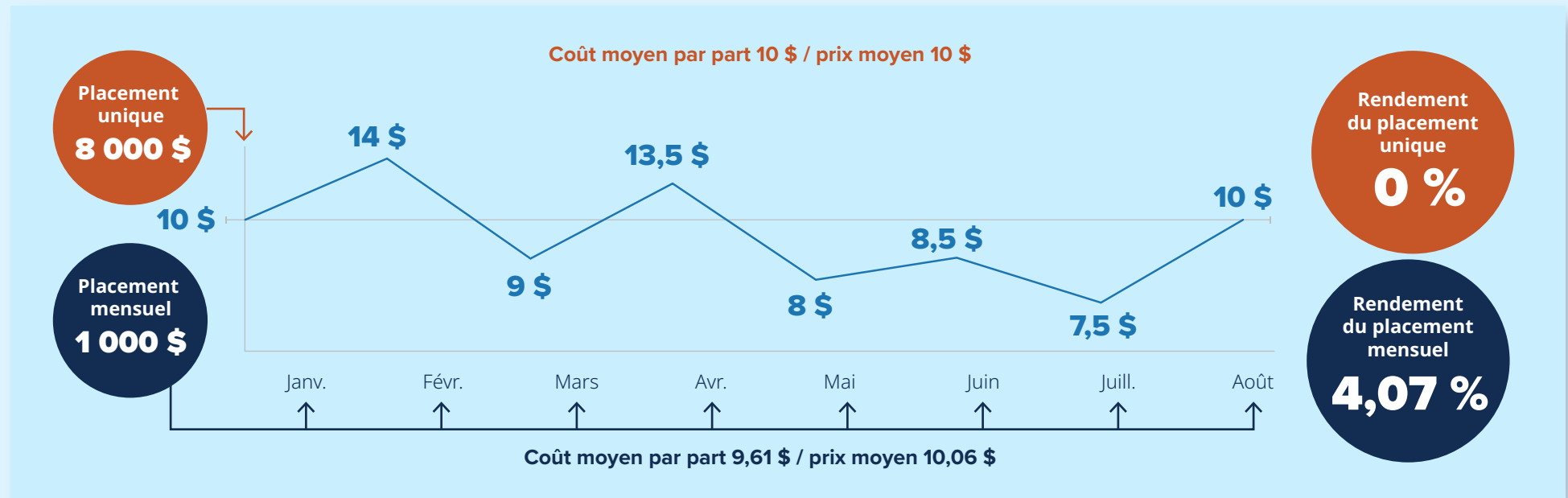


Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit. Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs.

Source : Placements Mackenzie

La puissance des achats périodiques par sommes fixes

Les APSF consistent à acheter systématiquement et régulièrement des montants égaux pour un investissement donné. Plutôt que d'acheter toutes vos parts d'un coup, vous investissez de plus petites sommes à intervalles réguliers, ce qui peut faire baisser votre coût moyen par part si vous achetez un plus grand nombre de parts à un prix moindre.



Source : Placements Mackenzie
Exemple fictif fourni uniquement à titre d'information, basé sur un placement dans des fonds communs de placement.

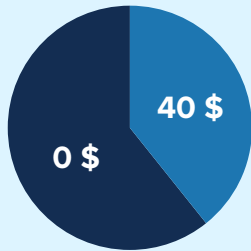
Tous les types de revenus ne sont pas imposés de la même façon

INCIDENCES FISCALES POUR CHAQUE 100 \$ DE REVENU REÇU

■ Montant dans vos poches après impôts

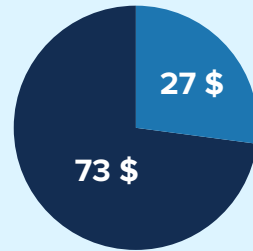
■ Impôt payé

Revenu d'intérêt



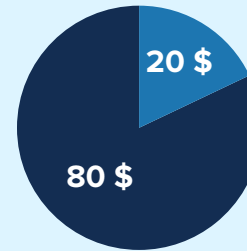
Imposable intégralement au taux d'imposition marginal de l'investisseur

Revenu de dividende



Revenu assujéti à la majoration des dividendes et au crédit d'impôt applicable (les crédits d'impôt varient d'une province à l'autre)

Gains en capital



Imposé à 50 % au taux d'imposition marginal de l'investisseur

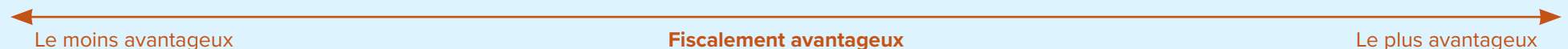
Remboursement de capital



Non imposable immédiatement; imposition reportée à la vente des parts/actions ou jusqu'à épuisement du prix de base rajusté

Hypothèse de taux d'imposition nationaux moyens :

Revenu d'intérêt = 40 %, gains en capital = 20 % dividendes déterminés = 27 %



Quel est le niveau de risque?

| | CPG traditionnel | CPG lié au marché | Fonds communs |
|----------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------|
| Risque | Inflation | Rendement limité | Risque du marché financier* |
| Capital | Garanti | Garanti | Non garanti |
| Rendement | Garanti | Variable | Variable |
| Rendement potentiel | Modeste | Amélioré | Optimal |

Source : Placements Mackenzie

* D'autres risques doivent être pris en compte lors de l'investissement dans des fonds communs de placement

L'ABC de l'investissement PFSL

Types de régimes



| | |
|--|----|
| Dans quelle mesure connaissez-vous vos placements? | 24 |
| Régimes à privilégier – Arbre de décision | 25 |
| Aperçu des différents types de régimes | 26 |
| Avez-vous un plan/une vision pour les études de vos enfants? | 27 |
| Le REEE en un coup d'œil | 28 |
| Lequel choisir : régime individuel ou familial | 29 |
| Résumé des types de retraits | 30 |
| Retraits pour l'éducation | 31 |
| Renseignements sur le CELI | 32 |
| Renseignements sur le REER | 33 |
| Renseignements sur le FERR | 34 |
| Pourquoi le REEI est-il le meilleur moyen d'épargner? | 35 |
| Comment le gouvernement canadien peut aider | 36 |
| Régime de retraite de l'employeur | 37 |

Dans quelle mesure connaissez-vous vos placements?

Parlez-moi de votre stratégie d'investissement (répartition d'actifs et répartition géographique, rendement de votre portefeuille au cours des cinq dernières années, etc.).

Quel est votre profil de risque en tant qu'investisseur ou investisseuse?

Quelles sont vos attentes concernant le taux de rendement de vos investissements et atteignez-vous cet objectif?

Pourquoi avez-vous décidé de faire affaire avec d'autres institutions financières?

Qu'est-ce qui est important pour vous? (Taux de rendement, service, proximité de la succursale, régime de retraite, stratégie de retrait, efficacité fiscale, etc.)

ÉTAPES D'UN EXAMEN DES INVESTISSEMENTS

1

Regroupement de tous les relevés récents d'investissements détenus auprès d'autres institutions financières.

2

Examen du profil de risque de l'investisseur/investisseuse.

3

Analyse réalisée par le conseiller ou la conseillère.

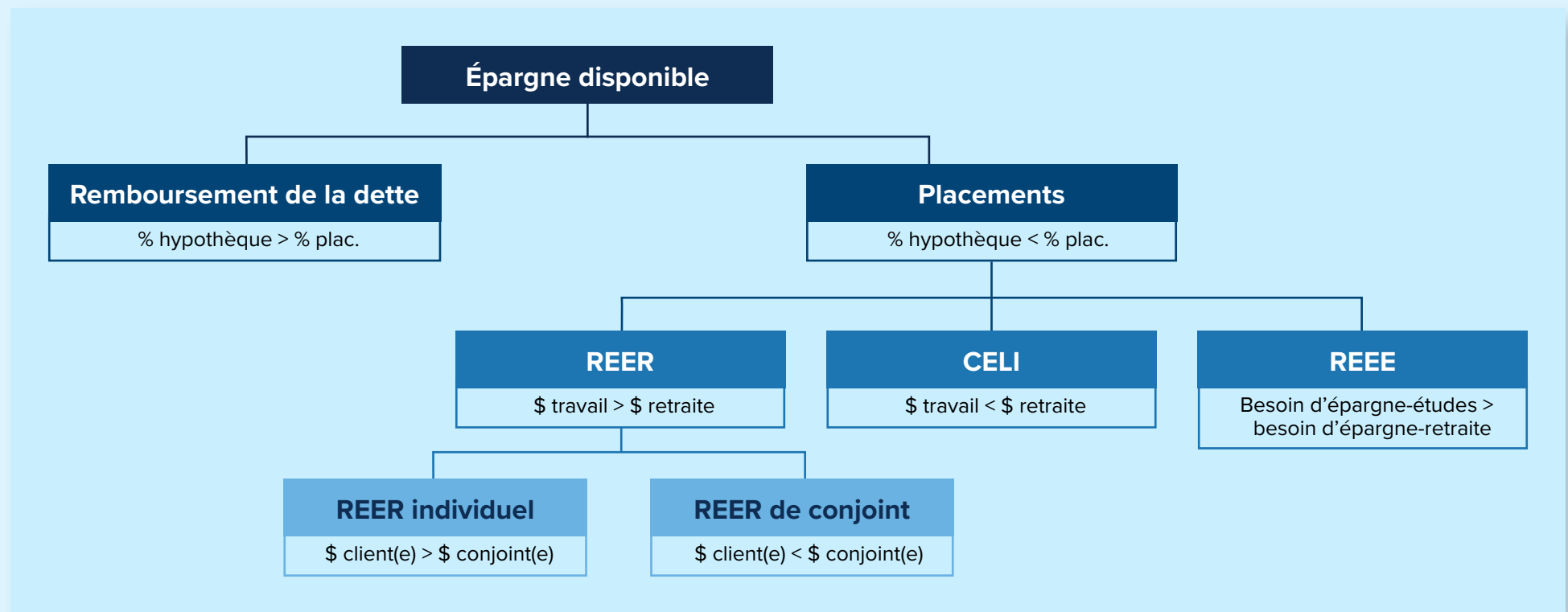
4

Présentation des résultats de l'analyse.

5

Mise en place d'un plan d'action et d'un processus d'examen.

Régimes à privilégier – Arbre de décision



Aperçu des différents types de régimes

| Type de régime | REEE | CELI | REER | REEI | Non enregistré |
|---|--|---------------|--|--|---|
| Cotisations | Nettes | Nettes | Déductibles – remboursement/ économies d'impôt | Nettes | Nettes |
| Subventions | SCEE, IQEE, BEC (minimum 30 %) | Aucune | Aucune | Oui | Aucune |
| Imposition pendant la phase d'accumulation | Aucune | Aucune | Aucune | Aucune | Oui, en fonction du type de revenus |
| Imposition au retrait | Subventions de l'État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Aucune | Au taux marginal d'imposition | Oui, en fonction du type de revenus | Oui, en fonction du type de revenus |
| Principal avantage | Subventions de l'État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Libre d'impôt | Déduction fiscale immédiate, report d'impôt | Subventions de l'État et revenus entre les mains du bénéficiaire | Pertes en capital contre gains en capital |

Avez-vous un plan/une vision pour les études de vos enfants?

Prévoyez-vous aider à payer les études postsecondaires de vos enfants?

Comment envisagez-vous de financer les études de vos enfants et combien cela vous coûtera-t-il?

Dans quel type de programme et où souhaitez-vous que vos enfants fassent leurs études?

Tirez-vous pleinement parti des subventions de l'État en maximisant vos cotisations?



Comment planifier les études d'un enfant

- 1 Établir les liquidités disponibles.
- 2 Déterminer le coût du programme d'études de l'enfant.
- 3 Ouvrir un compte REEE.
- 4 Déterminer votre profil de risque en tant qu'investisseur ou investisseuse.
- 5 Appliquer une stratégie de placement sur mesure avec un plan d'épargne préautorisé.

Le REEE en un coup d'œil

| | |
|---|---|
| Déduction des cotisations | Aucune |
| Imposition | Les cotisations sont libres d'impôt au moment du retrait |
| Au moment du retrait | La portion rendement et subventions de l'État est incluse dans le revenu du bénéficiaire au moment du retrait |
| Plafond annuel de cotisation | Aucun |
| Plafond cumulatif des cotisations | 50 000 \$ |
| Durée maximale | 35 ans |
| Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) | 20 % des cotisations annuelles, jusqu'à un maximum de 500 \$ annuellement et 7 200 \$ à vie |
| SCEE supplémentaire | De 10 % à 20 % de la première tranche de 500 \$ de cotisation annuelle, selon le revenu familial |
| Bon d'études canadien (BEC) | 500 \$ à l'ouverture et 100 \$ par année pendant 15 ans, sous réserve du seuil du revenu familial |
| Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) | 10 % des cotisations annuelles, jusqu'à un maximum de 250 \$ annuellement et 3 600 \$ à vie |
| Règle propre aux bénéficiaires de 16 ou 17 ans | Droit de subvention à l'âge de 16 ou 17 ans; il faut avoir cotisé avant l'âge de 15 ans pour ce bénéficiaire soit 2 000 \$ soit 4 fois 100 \$ par année |

Lequel choisir : régime individuel ou familial

| | Individuel | Familial |
|---------------------------|---|--|
| Avantages | <p>Aucun lien de sang ou d'adoption nécessaire</p> <p>Peut changer de bénéficiaire en cours de route (si un autre bénéficiaire est admissible aux subventions)</p> <p>Permet d'éviter le problème de l'IQEE « sur le net »</p> | <p>Permet de retirer les subventions dès que le premier des enfants commence à fréquenter l'école</p> <p>Permet de redistribuer les subventions en fonction des besoins de la fratrie</p> <p>Un seul compte à gérer</p> |
| Inconvénients | <p>Un compte par bénéficiaire</p> <p>Le bénéficiaire doit être aux études pour bénéficier des subventions</p> <p>Transfert de bénéficiaire complexe (administrativement et le remplaçant doit avoir suffisamment de « droits »)</p> | <p>Uniquement pour les frères et sœurs (de sang ou d'adoption)</p> <p>IQEE sur le net pour les retraits des enfants plus âgés</p> <p>Doit avoir moins de 21 ans au moment de la désignation du bénéficiaire</p> <p>Durée maximum de 35 ans</p> |
| Quand le prioriser | <p>Lorsque la différence d'âge entre les bénéficiaires est importante</p> | <p>Lorsqu'on ne sait pas quel bénéficiaire fera des études</p> |

Résumé des types de retraits

| Types de retraits | Le paiement est composé de | Déclencheur (ou condition) de retrait | Implications |
|--|----------------------------|--|--|
| Paiements d'aide aux études (PAE) | Subvention/bon et revenus | Uniquement à des fins d'études | Le bénéficiaire paie l'impôt sur les PAE – T4A (PAE) |
| Paiement pour études postsecondaires (PEP) | Capital | Uniquement à des fins d'études | Pas d'impôt sur les retraits |
| Retrait de capital à d'autres fins que des études | Capital | Peut être retiré à n'importe quelle fin | Doit rembourser une partie ou la totalité des subventions/du bon |
| Paiement de revenu accumulé (PRA) | Revenu | Retirer les revenus si le bénéficiaire ne fait pas d'études postsecondaires | Retenue d'impôt à la source. Impôt supplémentaire de 20 %, à moins que les fonds ne soient versés dans un REER. Entraînera le remboursement des subventions/du bon |
| Paiement à un établissement d'enseignement agréé | Revenu | Retrait du revenu de placement en l'absence de souscripteur(trice) ou de bénéficiaire du REEE ayant droit à un PRA | Pas de déductibilité (pas considéré comme un don de bienfaisance). Entraînera le remboursement des subventions/du bon |

Retraits pour l'éducation

Programme à temps plein au Canada

Un cours qui s'étend sur une durée minimale continue de trois semaines et qui compte au moins 10 heures de formation ou de travail par semaine

Programme à temps plein à l'extérieur du Canada

Un programme suivi dans un établissement d'enseignement à l'extérieur du Canada et qui s'étend sur une durée minimale de 13 semaines

Programme à temps partiel au Canada

Un programme de niveau postsecondaire d'une durée minimale de trois semaines consécutives, qui exige que l'étudiant(e) consacre au moins 12 heures par mois aux cours

Les programmes admissibles comprennent les formations d'apprenti ainsi que les programmes offerts par

- les cégeps;
- les écoles de métiers;
- les collèges;
- les universités; et
- d'autres établissements d'enseignement accrédités par le ministre de l'Emploi et du Développement social.

On commence les retraits lorsqu'un(e) des bénéficiaires commence ses études postsecondaires

Maximum de retrait de 5 000 \$ du PAE pour les 13 premières semaines

Jusqu'à 6 mois après la fin du programme pour faire les retraits

Les retraits peuvent être utilisés pour payer des dépenses liées à l'éducation (aucune facture n'est requise)

Renseignements sur le CELI

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les résidentes et résidents canadiens âgés de 18 ans et plus ayant un numéro d'assurance sociale (NAS) valide peuvent cotiser à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

Les droits inutilisés de cotisation à un CELI s'accumulent chaque année si à tout moment dans l'année civile, vous avez 18 ans ou plus et résidez au Canada. Vous n'avez pas à ouvrir un CELI ou à produire une déclaration de revenus pour accumuler des droits de cotisation CELI.

Le plafond du CELI de 6 500 \$ est indexé au taux d'inflation et arrondi à 500 \$ près.

Les droits de cotisation à un CELI comprennent votre plafond CELI (6 500 \$ par année plus indexation), tous droits inutilisés de cotisation à un CELI d'années précédentes et la valeur de tout retrait effectué du CELI au cours de l'année ou des années précédentes.

Si vous dépassez vos droits de cotisation au CELI au cours d'une année donnée, vous serez assujetti(e) à un impôt égal à 1 % de l'excédent par mois, pour chaque mois.

DROITS DE COTISATION INUTILISÉS

| Année | Droits de cotisation au CELI |
|--------------|------------------------------|
| 2009 | 5 000 \$ |
| 2010 | 5 000 \$ |
| 2011 | 5 000 \$ |
| 2012 | 5 000 \$ |
| 2013 | 5 500 \$ |
| 2014 | 5 500 \$ |
| 2015 | 10 000 \$ |
| 2016 | 5 500 \$ |
| 2017 | 5 500 \$ |
| 2018 | 5 500 \$ |
| 2019 | 6 000 \$ |
| 2020 | 6 000 \$ |
| 2021 | 6 000 \$ |
| 2022 | 6 000 \$ |
| 2023 | 6 500 \$ |
| Total | 88 000 \$ |

Renseignements sur le REER

Plafond de cotisation au REER

18 % du revenu gagné de l'année précédente (moins le facteur d'équivalence de la personne) jusqu'au plafond annuel (voir ci-dessous)

Limite d'âge

Une personne peut cotiser à son REER jusqu'au 31 décembre de l'année de son 71e anniversaire de naissance

Date limite

60 jours après la fin de l'année

Date limite pour l'année d'imposition 2023

29 février 2024

Report

Tout droit de cotisation non utilisé depuis 1991 peut être reporté. Le montant total du report permis est indiqué sur l'avis de cotisation le plus récent

Cotisations excédentaires

Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut maintenir une cotisation excédentaire de 2 000 \$ dans un compte REER en tout temps

Pénalité : Une cotisation excédentaire de plus de 2 000 \$ est passible d'une pénalité mensuelle de 1 %, à partir de la fin du premier mois au cours duquel la limite a été dépassée

| | 2023 | 2024 |
|------------------------|-----------|-----------|
| Plafond annuel du REER | 30 780 \$ | 31 560 \$ |

TAUX DE RETENUE D'IMPÔT APPLICABLE AUX RETRAITS D'UN REER/FERR (DÉCEMBRE 2022)

| Montant retiré | Québec | Fédéral | Total pour la province de Québec | Total autres provinces sauf Québec |
|----------------------|--------|---------|----------------------------------|------------------------------------|
| Jusqu'à 5 000 \$ | 15 % | 5 % | 20 % | 10 % |
| 5 001 \$ à 15 000 \$ | 15 % | 10 % | 25 % | 20 % |
| Plus de 15 000 \$ | 15 % | 15 % | 30 % | 30 % |

Source : Placements Mackenzie

Renseignements sur le FERR

Âge

Année du 71e anniversaire de naissance de la personne, au plus tard

Retraits

Il n'y a aucun retrait minimum imposé au cours de la première année civile dans laquelle le FERR a été établi (voir ci-dessous)

RETRAITS MINIMUMS D'UN FERR (DÉCEMBRE 2022)

| Âge | Retrait |
|-----|---------|
| 60 | 3,33 % |
| 61 | 3,45 % |
| 62 | 3,57 % |
| 63 | 3,70 % |
| 64 | 3,85 % |
| 65 | 4,00 % |
| 66 | 4,17 % |
| 67 | 4,35 % |
| 68 | 4,55 % |
| 69 | 4,76 % |
| 70 | 5,00 % |
| 71 | 5,28 % |
| 72 | 5,40 % |
| 73 | 5,53 % |
| 74 | 5,67 % |
| 75 | 5,82 % |
| 76 | 5,98 % |
| 77 | 6,17 % |

| Âge | Retrait |
|-----|---------|
| 78 | 6,36 % |
| 79 | 6,58 % |
| 80 | 6,82 % |
| 81 | 7,08 % |
| 82 | 7,38 % |
| 83 | 7,71 % |
| 84 | 8,08 % |
| 85 | 8,51 % |
| 86 | 8,99 % |
| 87 | 9,55 % |
| 88 | 10,21 % |
| 89 | 10,99 % |
| 90 | 11,92 % |
| 91 | 13,06 % |
| 92 | 14,49 % |
| 93 | 16,34 % |
| 94 | 18,79 % |
| 95+ | 20,00 % |

* Un FERR admissible est un FERR ouvert avant 1993 et qui n'a accepté aucun fonds après 1992; ou après 1992 et qui n'a reçu que des fonds transférés d'un autre FERR admissible.

Source : Placements Mackenzie

Pourquoi le REEI est-il le meilleur moyen d'épargner?

N'importe qui peut cotiser à un REEI, avec l'autorisation écrite du (de la) titulaire du régime.

La limite cumulative globale pour chaque bénéficiaire est de 200 000 \$ et il n'y a aucun plafond aux cotisations annuelles.

Il prévoit des cotisations de contrepartie, lesquelles sont fonction du revenu familial net et peuvent atteindre un montant maximum de 3 500 \$ par année pour la Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité (SCEI) et de 1 000 \$ par année pour le Bon canadien pour l'épargne-invalidité (BCEI).

Les sommes cotisées fructifient en franchise d'impôt.

L'épargne et les retraits n'ont aucune incidence sur les prestations provinciales et fédérales fondées sur le revenu.

Il est possible de reporter les droits aux SCEI et BCEI sur 10 ans, à partir de la date du diagnostic. Le montant maximum annuel par compte est de 10 500 \$ pour les subventions et de 11 000 \$ pour les bons.

Qui est admissible au REEI?

- Recevoir le crédit d'impôt pour personnes handicapées
- Résider au Canada
- Avoir moins de 60 ans
- Posséder un numéro d'assurance sociale valide

Comment ouvrir un compte REEI

Si vous ne l'avez pas encore fait, demandez le crédit d'impôt pour personnes handicapées (voir www.cra-arc.gc.ca/handicape) ou consultez votre conseiller ou conseillère.

Comment le gouvernement canadien peut aider

Subvention canadienne pour l'épargne-invalidité

Par l'entremise de la SCEI, le gouvernement dépose de l'argent dans votre REEI en offrant des cotisations de contrepartie de 300 %, 200 % ou 100 %, en fonction de la somme cotisée et du revenu familial net du (de la) bénéficiaire. Le montant maximum est de 3 500 \$ par année et le plafond viager est de 70 000 \$.

Bon canadien pour l'épargne-invalidité

Par l'entremise du BCEI, le gouvernement dépose de l'argent dans le REEI des Canadiens et Canadiennes à faible revenu et à revenu modeste. Si vous avez droit au bon, vous pourriez recevoir jusqu'à 1 000 \$ par année, le plafond viager étant établi à 20 000 \$.

Retirer votre argent

Les retraits de votre REEI doivent débiter avant la fin de l'année au cours de laquelle le (la) bénéficiaire atteint l'âge de 60 ans. Il est possible de retirer des fonds avant, mais il vous faut savoir qu'une fois un retrait effectué, quel qu'en soit le montant, il faudra rembourser 3 \$ des bons et subventions versés dans votre REEI par le gouvernement fédéral au cours des 10 années précédentes pour chaque dollar retiré.

Les retraits sont constitués de cotisations non imposables, de cotisations de l'État qui sont imposables et de croissance imposable.

Régime de retraite de l'employeur

| | Régime à prestations déterminées (régime PD) | Régime à cotisations déterminées (régime CD) | REER collectif | Régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) | Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) |
|--|--|--|--|---|---|
| Cotisations de l'employeur | Les cotisations de l'employeur sont essentielles pour financer la rente. Les sommes sont immobilisées et insaisissables. | L'employeur doit cotiser au moins 1 % de la masse salariale. Les sommes sont immobilisées et insaisissables. | Les cotisations ne sont pas obligatoires et sont laissées à la discrétion de l'employeur. | Variet en fonction du régime. Elles ne sont pas immobilisées. Elles peuvent être saisies. | L'employeur n'est pas obligé de cotiser. Les sommes sont immobilisées s'il y a une cotisation de l'employeur. |
| Cotisations de l'employé | Les cotisations de l'employé peuvent être obligatoires ou facultatives, selon la décision de l'employeur. Elles sont immobilisées et insaisissables. | | Les cotisations salariales peuvent être obligatoires ou facultatives, au choix de l'employeur. Elles ne sont pas immobilisées. | L'employé ne cotise pas à ce type de régime. | Facultatives. Cotisations non immobilisées Elles sont insaisissables. |
| Facteur d'équivalence | Oui | Oui | Non | Oui | Oui |
| Retrait/transfert en cours d'emploi | Interdit | Normalement non autorisé. À vérifier auprès de l'employeur. | Habituellement interdit à moins de directive contraire de l'employeur | Habituellement permis à moins de directive contraire de l'employeur | Permis |
| Retrait/transfert à la cessation d'emploi | L'employeur offre diverses options aux employés au moment de la cessation d'emploi. | | | | |

L'ABC de l'investissement PFSL

Planification de la retraite

| | |
|---|----|
| L'importance de la planification de la retraite | 39 |
| Les régimes gouvernementaux sont-ils suffisants pour votre retraite? | 40 |
| L'âge de la retraite : comment l'aborder | 41 |
| Revenu souhaité : connaître le coût de la vie à la retraite | 42 |
| Solutions possibles pour combler les lacunes dans la planification de la retraite | 43 |
| La puissance des cotisations optimisées | 45 |
| Risque lié à la retraite : l'inflation | 46 |



L'importance de la planification de la retraite

Où pensez-vous vivre pendant votre retraite : dans votre maison, avec vos enfants ou dans une résidence pour personnes âgées?

À quel âge voulez-vous prendre votre retraite?

Quel style de vie souhaitez-vous avoir?

Souhaitez-vous planifier votre retraite avec votre partenaire en tête?

Connaissez-vous vos sources de revenus à la retraite (régime de retraite collectif, SV/RRQ, emploi à temps partiel, revenus locatifs, épargne, etc.)?

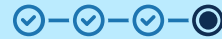
Avez-vous établi un budget prévisionnel pour votre retraite?

Quelles stratégies avez-vous déjà mises en place pour atteindre vos objectifs de retraite?

Pourquoi vos placements sont-ils dispersés entre différentes institutions financières (service, rendement, proximité, régime de retraite, etc.)?

Quelle est votre stratégie de décaissement à la retraite (séquence de décaissement, optimisation du RRQ et de la SV, etc.)?

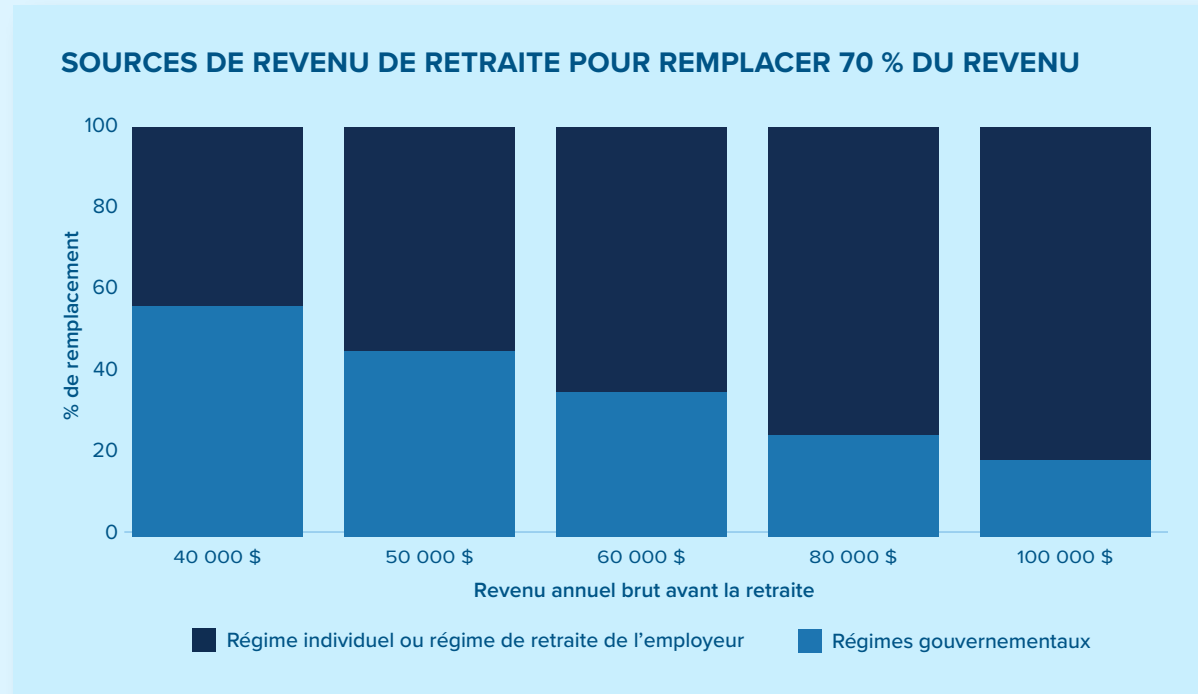
Avez-vous planifié le transfert intergénérationnel de votre patrimoine de votre vivant ou à votre décès?



Comment planifier sa retraite

- 1 Déterminer combien il vous en coûtera chaque mois pour vivre à la retraite.
- 2 Évaluer vos différentes sources de revenus à la retraite.
- 3 Établir un plan de projection de la retraite pour vérifier si vous êtes sur la bonne voie pour prendre votre retraite à l'âge souhaité.
- 4 Mettre en place un plan de retraite pour atteindre votre objectif.
- 5 Déterminer l'institution financière qui vous aidera le mieux à répondre à vos besoins de retraite.
- 6 L'idéal est de consolider vos actifs auprès d'une seule institution financière pour faciliter les mises à jour et l'exécution de votre plan de retraite/décaissement.
- 7 Planifier ensuite le transfert intergénérationnel de votre patrimoine de votre vivant ou à votre décès.

Les régimes gouvernementaux sont-ils suffisants pour votre retraite?



Vous devrez sans doute épargner pour vous assurer une retraite confortable. Plus vos revenus sont élevés, plus vous devrez investir pour atteindre votre objectif de retraite.

Remarque : Ceci est basé sur des données hypothétiques
Source : Placements Mackenzie

L'âge de la retraite : comment l'aborder

L'âge de la retraite détermine le temps dont dispose une personne pour épargner en vue de ses objectifs de retraite; c'est pourquoi il est important de s'y intéresser.

CONNAÎTRE LA DISPONIBILITÉ DES DIFFÉRENTES SOURCES DE REVENUS À LA RETRAITE POUR DES DISCUSSIONS PLUS APPROFONDIES

| | Moins de 55 ans | 60 ans | 65 ans | 65 ans et plus | 70 ans |
|---|-----------------|------------------|--------|----------------|----------------|
| Sécurité de la vieillesse (SV) | Non | Non | Oui | Oui, optimisée | Oui, maximisée |
| Supplément de revenu garanti (SRG) | Non | Non | Oui | Oui | Oui |
| Régime de pensions du Canada (RPC)/ Régime de rentes du Québec (RRQ) | Non | Oui, mais réduit | Oui | Oui, optimisé | Oui, maximisé |
| Régime de retraite enregistré à prestations déterminées | Possible | Possible | Oui | Oui | Oui |
| Régime de retraite enregistré à cotisations déterminées | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Épargne personnelle (REER, CELI, non enregistré) | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |

Revenu souhaité : connaître le coût de la vie à la retraite

| Dépenses | Éliminées | Diminuées | Fixes | Augmentées |
|--|-----------|-----------|-------|------------|
| Logement | | | ● | |
| Nourriture | | | ● | |
| Vêtements | | ● | | |
| Soins de santé | | | | ● |
| Activités sociales et récréatives (loisirs) | | | | ● |
| Impôt sur le revenu | | ● | | |
| Frais de transport | | ● | | |
| Entretien des véhicules | | | ● | |
| Frais de déplacement | | | | ● |
| Télécommunications | | | ● | |
| Cotisations au RPC/RRQ | ● | | | |
| Cotisations à l'assurance-emploi | ● | | | |
| Cotisations à un régime de retraite enregistré | ● | | | |
| Épargne | ● | | | |
| Cotisations professionnelles | ● | | | |
| Cotisations syndicales | ● | | | |

Solutions possibles pour combler les lacunes dans la planification de la retraite

| | Avantages | Inconvénients |
|---|---|---|
| <p>Augmenter l'épargne personnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commencez par évaluer la capacité d'épargne disponible du client ou de la cliente. • Révision du budget : quels compromis ou sacrifices cette personne est-elle prête à faire pour atteindre ses objectifs initiaux et réévaluer certaines dépenses ou certains coûts variables et même fixes? | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôler les revenus et les dépenses mensuels actuels. • Analyser les dépenses qui peuvent être réduites ou éliminées. • Augmenter l'épargne en vue de la retraite. | <ul style="list-style-type: none"> • Il faut resserrer le budget. |
| <p>Retarder l'âge prévu de la retraite</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Avoir le coût de la vie souhaité pour financer de manière adéquate les projets de retraite. • Profiter des régimes parrainés par l'employeur le plus longtemps possible, le cas échéant. • Bénéficier de la bonification de la pension du RRQ. • Dans certains cas, gérer la différence d'âge dans le couple. Voulons-nous attendre le (la) plus jeune partenaire? | <ul style="list-style-type: none"> • Ressentir l'obligation de travailler plus longtemps. • L'envie est-elle toujours là? |

SOLUTIONS POSSIBLES POUR COMBLER LES LACUNES DANS LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE (SUITE)

| | Avantages | Inconvénients |
|---|--|--|
| Réduire le revenu de retraite souhaité | <ul style="list-style-type: none"> • Prendre sa retraite au bon moment pour avoir le temps de réaliser certains rêves si la santé le permet. • Soulagement, surtout si le bonheur n'y est plus. | <ul style="list-style-type: none"> • Il faut resserrer le budget. |
| Évaluer la possibilité de vendre des actifs plus tard (exemple : vente de la résidence principale) | <ul style="list-style-type: none"> • Maximiser vos différents instruments de placement pour vous donner de la flexibilité. • Profiter immédiatement du produit de la vente pour prendre la retraite dont vous avez toujours rêvé. • Empêcher la succession de gérer ou de vendre le bien. | <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de vie? Selon qu'il s'agit de la résidence principale ou secondaire qui a été vendue. • Moins d'argent légué aux héritiers. |
| Vérifier si les régimes sont optimisés | <ul style="list-style-type: none"> • Montant du compte bancaire, du REER, du CELI, du REER de conjoint, etc. • Maximiser les cotisations au régime de retraite de l'employeur. • Stratégie telle que la réorganisation du passif, la radiation, le fractionnement des revenus, etc. | <ul style="list-style-type: none"> • Générer une capacité d'épargne. |
| Évaluer la possibilité de revoir la répartition des actifs dans le portefeuille | <ul style="list-style-type: none"> • Passer en revue les portefeuilles d'investissement pour voir si vos objectifs ont changé. • Vérifier si la composition de vos investissements correspond toujours à votre profil d'investisseur ou investisseuse. • Optimiser la répartition de vos actifs pour maximiser les rendements potentiels. | <ul style="list-style-type: none"> • Incidences fiscales éventuelles (en cas de changement dans un compte non enregistré). |

La puissance des cotisations optimisées

La puissance de l'ajout des remboursements d'impôt anticipés à vos cotisations REER

COTISATION MAXIMISÉE

| | |
|--|------------|
| Cotisation REER à faire | 5 000 \$ |
| Cotisation supplémentaire au REER | 2 952 \$ |
| Cotisation maximale au REER | 7 952 \$ |
| Une économie d'impôt qui pourrait couvrir votre cotisation supplémentaire | 2 952 \$ |
| Montant supplémentaire du REER à la retraite | 147 918 \$ |

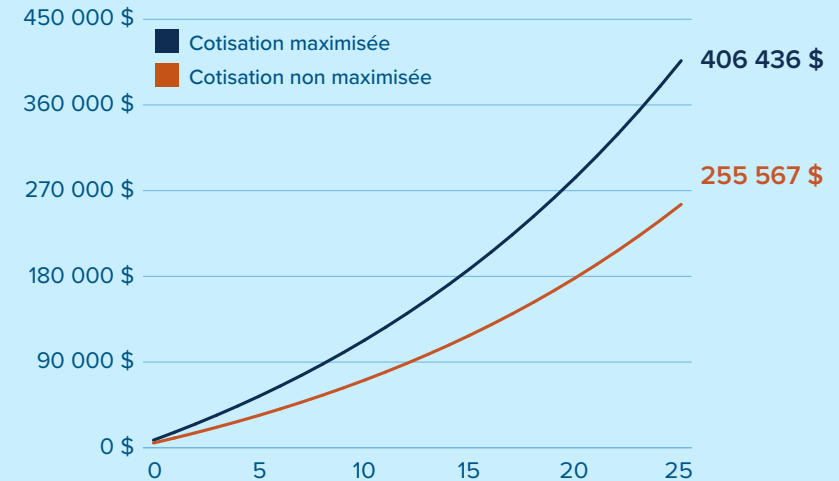
Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit. Demandez une analyse personnalisée à votre conseiller ou conseillère au moyen de l'outil Simulateur REER.

Source : Placements Mackenzie

Source : Scénario basé sur les hypothèses suivantes : revenu annuel imposable de 60 000 \$ par an, cotisation annuelle au REER de 5 000 \$, économie d'impôt attendue, taux de rendement de 5 % et horizon de placement de 25 ans. Ces informations sont fournies à titre d'exemple uniquement et ne doivent pas être interprétées comme des conseils fiscaux.

L'effet de levier augmente le risque de pertes et est plus risqué que l'achat d'un fonds commun de placement avec votre propre argent. Tous les investisseurs et investisseuses n'ont pas la capacité d'emprunter pour investir. Vous devez avoir un certain niveau de tolérance au risque, une bonne situation financière, un horizon de placement à long terme, un revenu stable, etc. Vous devez également savoir que vous pouvez finir par perdre de l'argent et que vous devrez quand même rembourser le prêt plus les intérêts.

VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS APRÈS 25 ANS



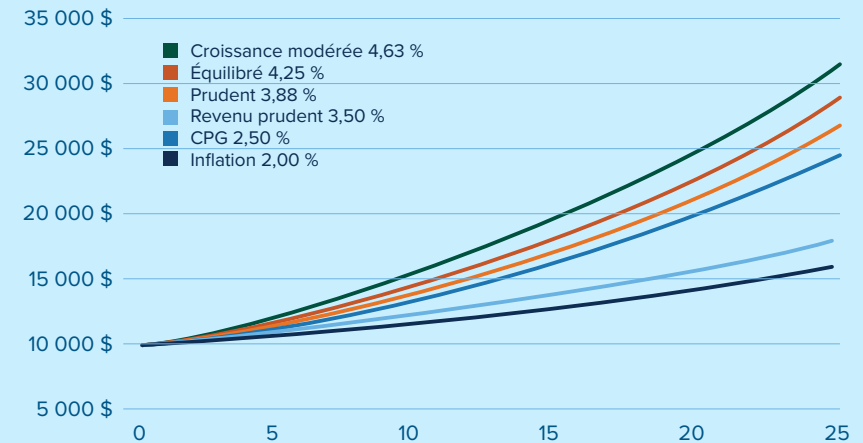
Risque lié à la retraite : l'inflation

Pour des placements à long terme, le taux de rendement peut avoir une grande incidence sur le pouvoir d'achat.

| Profil d'investisseur | Valeur accumulée (\$) | Différence vs inflation (\$) | Gain vs inflation (%) |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| Croissance modérée | 31003 \$ | 14 597 \$ | 89 % |
| Équilibré | 28308 \$ | 11901 \$ | 73 % |
| Prudent | 25900 \$ | 9494 \$ | 58 % |
| Revenu prudent | 23632 \$ | 7226 \$ | 44 % |
| CPG 2,50 % | 18539 \$ | 2133 \$ | 13 % |
| Inflation 2,00 % | 16406 \$ | 0 \$ | 0 % |

L'IMPORTANCE DE BATTRE L'INFLATION

10 000 \$ investis pendant 25 ans selon différents profils d'investisseurs



Les taux de rendement servent uniquement à illustrer les effets de la croissance composée et n'ont pas pour objectif d'estimer les valeurs futures ni les rendements de quelque fonds de placement que ce soit.

Les rendements réels seront différents de ceux prévus et évolueront dans le temps, ce qui aura une incidence sur la composition des actifs.

Source : Placements Mackenzie

L'ABC de l'investissement PFSL

Régimes gouvernementaux

| | |
|---|----|
| Régime de pensions du Canada (RPC)/ Régime de rentes du Québec (RRQ) | 48 |
| Sécurité de la vieillesse (SV) | 49 |
| Quel est le meilleur moment pour commencer à toucher des prestations du RPC/RRQ et de la SV? | 50 |



Régime de pensions du Canada (RPC)/ Régime de rentes du Québec (RRQ)

Date normale de départ à la retraite

65 ans

Retraite anticipée (entre 60 et 65 ans)

Le montant de la rente est réduit de 0,6 % pour chaque mois précédant votre 65e anniversaire de naissance.

Remarque : Cette réduction peut être modifiée à 0,5 % si le montant est faible (si la personne a un revenu modeste).

Retraite différée (entre 65 et 70 ans)

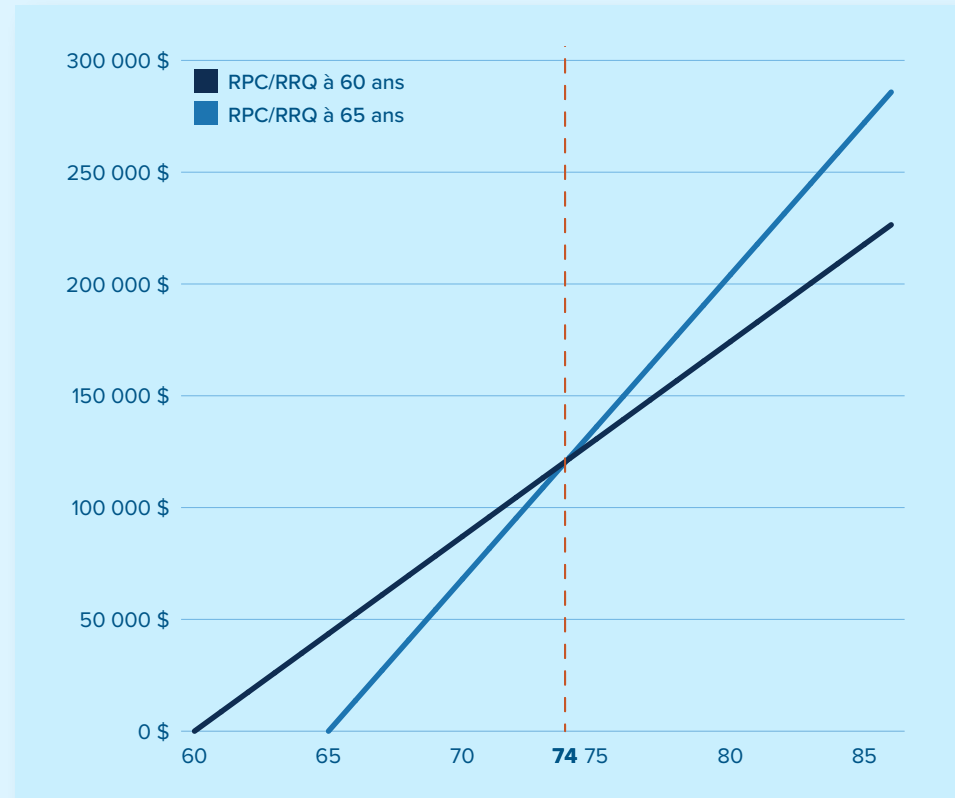
La rente sera majorée de 0,7 % pour chaque mois postérieur à votre 65e anniversaire de naissance.

À quel âge devrais-je toucher le RPC/RRQ (60 ans ou 65 ans)?

L'âge du seuil de rentabilité pour une personne qui choisit de toucher le RPC/RRQ à 60 ans plutôt qu'à 65 ans est d'environ 74 ans, en supposant que les prestations sont dépensées ou ne sont pas investies d'une autre manière. Par conséquent, en supposant que la personne vit encore après l'âge de 74 ans, elle pourrait recevoir des prestations de retraite plus élevées si elle attend d'avoir 65 ans pour commencer à toucher les prestations du RPC.

Autres éléments à prendre en compte

Espérance de vie, rendement des placements, qualité de vie, autres sources de revenus



Sécurité de la vieillesse (SV)

Date normale de départ à la retraite

65 ans

Retraite anticipée

Impossible

Retraite différée (entre 65 et 70 ans)

La rente sera majorée de 0,6 % pour chaque mois postérieur à votre 65e anniversaire de naissance.

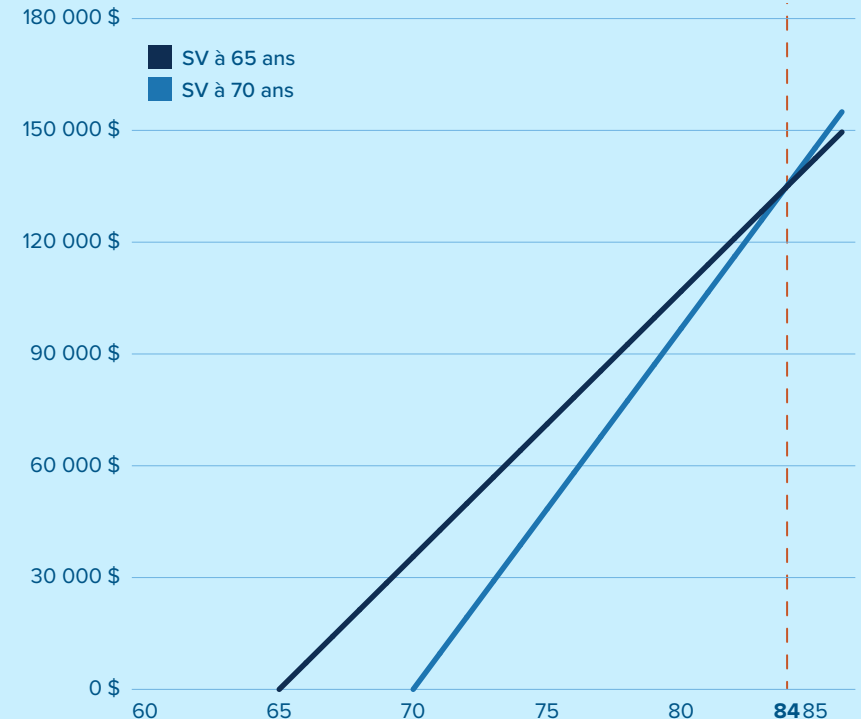
À quel âge devrais-je toucher la SV (65 ans ou 70 ans)?

L'âge du seuil de rentabilité pour une personne qui choisit de toucher la SV à 65 ans plutôt qu'à 70 ans est d'environ 84 ans, en supposant que les prestations sont dépensées ou ne sont pas investies d'une autre manière. Par conséquent, en supposant que la personne vit encore après l'âge de 84 ans, elle pourrait recevoir des prestations de retraite plus élevées si elle attend d'avoir 70 ans pour commencer à toucher les prestations de la SV.

Autres éléments à prendre en compte

Espérance de vie, rendement des placements, qualité de vie, autres sources de revenus

SV (65 ANS VS 70 ANS)



Quel est le meilleur moment pour commencer à toucher des prestations du RPC/RRQ et de la SV?

Pour bon nombre de Canadiens et Canadiennes, le choix du moment où ils commenceront à recevoir des prestations du RPC/RRQ et de la SV est une décision importante. Choisir le bon moment est difficile et peut avoir des conséquences durables sur votre revenu de retraite.

Le Régime de pensions du Canada (RPC)/Régime de rentes du Québec (RRQ) est disponible à partir de l'âge de 65 ans. Toutefois, les prestations de retraite du RPC/RRQ peuvent commencer dès l'âge de 60 ans ou aussi tard que 70 ans. En choisissant de toucher les prestations du RPC/RRQ plus tôt, les personnes retraitées recevront des prestations jusqu'à 36 % moins élevées si elles les reçoivent pendant les cinq années complètes précédant leur 65e anniversaire, mais elles les recevront sur une plus longue période.

Pour le RRQ, le facteur de réduction est de 0,5 % par mois avant le 65e anniversaire si la rente de la personne est faible et peut atteindre 0,6 % si elle reçoit la rente maximale.

La Sécurité de la vieillesse (SV) est disponible à partir de l'âge de 65 ans. La SV peut également être reportée jusqu'à l'âge de 70 ans.

Par ailleurs, les prestations reportées au-delà de l'âge de 65 ans seront majorées de 0,7 % pour chaque mois et donneront lieu à un paiement 42 % plus élevé si elles sont reçues cinq ans plus tard. Par conséquent, les Canadiens et Canadiennes devront décider s'il est dans leur intérêt de toucher leurs prestations du RPC avant leur 65e anniversaire ou de les reporter.

Facteurs à prendre en compte lorsqu'on décide de toucher le RPC/RRQ

Tôt ou tard (ou, dans le cas de la SV, s'il faut retarder le début des prestations)

- Espérance de vie
- Besoins de liquidités
- Incidences sur les prestations liées au revenu
- Consommer ou investir?
- Incidence en cas d'invalidité
- Taux d'imposition actuels et futurs

Espérance de vie

L'espérance de vie est l'un des facteurs qui influent le plus sur cette décision. En général, plus l'espérance de vie est longue, plus il est avantageux de reporter les prestations du RPC/RRQ et de les recevoir le plus tard possible. Inversement, plus l'espérance de vie est faible, plus il est avantageux de commencer à toucher les prestations de RPC/RRQ plus tôt.

Besoins de liquidités

La décision de commencer à percevoir les prestations de retraite du RPC/RRQ de manière anticipée ou tardive doit s'inscrire dans un plan de revenu de retraite général. Il faut faire une évaluation claire et précise des dépenses qui seront engagées pendant la retraite par rapport aux sources de revenus et aux rentrées de fonds disponibles.

Lorsque l'écart est petit ou négatif, la personne retraitée peut choisir de recevoir les prestations du RPC/RRQ le plus tôt possible.

Incidence sur les prestations liées au revenu

Autre facteur à prendre en compte pour déterminer le moment optimal pour percevoir les prestations du RPC, du RRQ et de la SV : l'incidence que ces paiements peuvent avoir sur les prestations liées au revenu ainsi que sur certains crédits d'impôt. Ces crédits comprennent :

Montant pour conjoint

Montant en raison de l'âge

Autres crédits pour personnes à charge calculés en fonction du niveau de revenu

Pour déterminer l'espérance de vie, il faut

- Une analyse des antécédents familiaux.
- L'état de santé et les facteurs sociaux et environnementaux actuels.
- Une hypothèse quant à son âge au moment de son décès.

Bien qu'il soit impossible de prévoir le moment exact du décès, il ne faut pas en faire abstraction lorsque l'on évalue la décision de commencer à percevoir les prestations du RPC/RRQ.

Par exemple, une salariée à revenu élevé dont l'époux ou le conjoint de fait touche un revenu faible ou nul peut être admissible au montant pour conjoint, qui est un crédit d'impôt non remboursable pour le soutien d'un époux ou d'un conjoint de fait à faible revenu. De plus, les prestations de la SV touchées par les personnes âgées de 65 ans et plus sont assujetties à un impôt de récupération (remboursement de la SV) si le revenu net dépasse un certain seuil.

Voici quelques stratégies qui ont une incidence sur le moment de la perception des prestations du RPC, du RRQ et de la SV en ce qui a trait à la réduction de l'impôt et à l'optimisation des prestations :

Les Canadiennes et Canadiens âgés de 65 ans dont le revenu net se rapproche du seuil de l'impôt de récupération de la SV peuvent envisager de reporter leurs prestations du RPC, du RRQ ou de la SV à un âge plus avancé afin d'éviter d'être exposés à l'impôt de récupération de la SV.

Les Canadiennes et Canadiens âgés de 60 ans devraient évaluer l'incidence des prestations du RPC/RRQ à long terme. Si on choisit de percevoir les prestations du RPC/RRQ le plus tôt possible, les prestations mensuelles plus faibles peuvent contribuer à maintenir le niveau de revenu aussi bas que possible, afin de rester en dessous du seuil de l'impôt de récupération de la SV. Ce pourrait être particulièrement avantageux si le niveau de revenu et les taux d'imposition sont censés demeurer constants pendant la retraite.

Les autres prestations fondées sur le revenu qui peuvent avoir une incidence sur la décision relative aux prestations du RPC comprennent le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au survivant.

Si le (la) partenaire à faible revenu, à l'âge de 60 ans, décide de commencer à toucher les prestations de retraite du RPC/RRQ par anticipation, le (la) partenaire à revenu élevé risque de perdre le droit à une partie ou à la totalité de ce crédit appréciable. Il s'agit d'un coût supplémentaire qui doit être évalué au moment de choisir le bon moment pour toucher des prestations du RPC/RRQ.

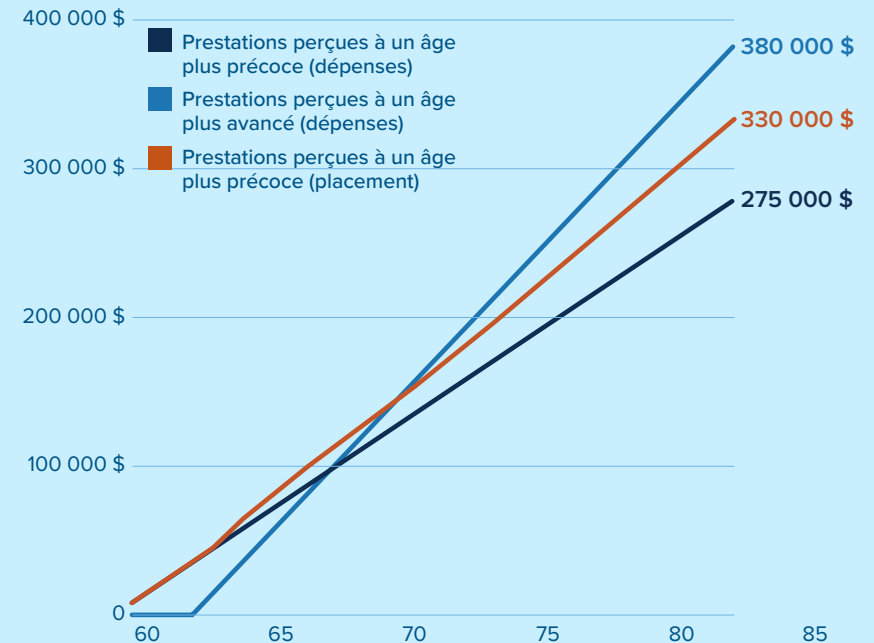
Consommer ou investir?

Autre facteur important dans le choix du moment pour percevoir les prestations du RPC, du RRQ et de la SV : l'utilisation des fonds. Les fonds seront-ils utilisés pour couvrir les dépenses de retraite, ou y a-t-il une possibilité d'investir les fonds pour les utiliser plus tard?

Le taux de rendement a une incidence importante sur l'analyse du seuil de rentabilité. En termes simples, plus le taux de rendement qu'une personne retraitée peut obtenir est élevé, plus l'âge du seuil de rentabilité est élevé. Plus l'âge du seuil de rentabilité est avancé, plus il est avantageux d'envisager de toucher les prestations du RPC par anticipation.

La personne retraitée aura accumulé plus de prestations et d'économies en commençant plus tôt qu'elle n'en aurait jamais accumulé à partir de 65 ans. Par conséquent, la décision de toucher les prestations de RPC/RRQ par anticipation dépend en grande partie du fait que les fonds sont investis ou non, de la façon dont les fonds sont investis, des taux d'imposition, des décisions concernant la répartition de l'actif (c'est-à-dire le type de revenu gagné) et du compte dans lequel l'actif est détenu (enregistré ou non enregistré).

COMPARAISON DU SEUIL DE RENTABILITÉ ENTRE LES SCÉNARIOS DE DÉPENSES ET DE PLACEMENT



Incidence en cas d'invalidité

Les Canadiennes et Canadiens handicapés peuvent être admissibles à la prestation d'invalidité du RPC (PIRPC). La PIRPC est conçue de façon à fournir un remplacement partiel du revenu aux cotisants admissibles du RPC âgés de moins de 65 ans qui ont une invalidité grave et prolongée, au sens de la Loi sur le Régime de pensions du Canada.

Pour 2023, la prestation d'invalidité mensuelle maximale du RPC est de 1538,67 \$. Cette prestation est supérieure à la prestation de retraite maximale du RPC de 1306,57 \$ (2023). De plus, la PIRPC est automatiquement convertie en pension de retraite du RPC à 65 ans. Il n'est pas nécessaire de présenter une demande de pension de retraite.

Par conséquent, les Canadiennes et Canadiens admissibles à la PIRPC à l'âge de 60 ans sont également admissibles à la prestation plus élevée qui sera automatiquement convertie en prestation de retraite à l'âge de 65 ans, et n'envisageraient généralement pas de toucher la prestation de retraite du RPC plus tôt, car la prestation plus élevée (jusqu'à l'âge de 65 ans) fournit un revenu supérieur.

Taux d'imposition actuels et futurs

La comparaison des taux d'imposition actuels avec les taux d'imposition futurs prévus peut aider à décider quand toucher les prestations du RPC/RRQ.

Toutefois, si les taux d'imposition changent au cours de la retraite, l'âge du seuil de rentabilité change également, tout comme le moment de la perception des prestations de retraite du RPC/RRQ.

Prenons l'exemple d'un particulier de 60 ans qui travaille encore et qui se situe dans une tranche

d'imposition élevée. Ce particulier peut toucher des prestations de retraite après impôt plus élevées s'il reporte la perception des prestations du RPC/RRQ à l'âge auquel il s'attend à se situer dans une tranche d'imposition inférieure.

Par ailleurs, si un particulier est censé se situer dans une tranche d'imposition plus élevée à la retraite, cela pourrait l'inciter à commencer à recevoir la pension de retraite du RPC/RRQ le plus tôt possible.

Les taux d'imposition peuvent fluctuer au fil du temps, ce qui influera sur le choix du moment de la perception des prestations du RPC/RRQ. Bien que l'avenir soit difficile à prévoir, l'estimation des taux d'imposition futurs est utile et aidera à prendre la meilleure décision financière quant au moment de commencer à toucher les prestations de retraite du RPC/RRQ.

L'ABC de l'investissement PFSL

Annexe

| | |
|--|----|
| Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents du Québec) | 56 |
| Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents de l'Ontario) | 58 |



Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents du Québec)

| Revenu imposable | Impôt fédéral | Taux marginal | Impôt provincial | Taux marginal | Impôt combiné | Taux effectif combiné | Taux marginal combiné |
|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| 14 000 \$ | 0 \$ | 0,00 % | 0 \$ | 0,00 % | 0 \$ | 0,00 % | 0,00 % |
| 15 000 \$ | 0 \$ | 12,53 % | 0 \$ | 0,00 % | 0 \$ | 0,00 % | 12,53 % |
| 17 183 \$ | 273 \$ | 12,53 % | 0 \$ | 15,00 % | 273 \$ | 1,59 % | 27,53 % |
| 20 000 \$ | 626 \$ | 12,53 % | 423 \$ | 15,00 % | 1 049 \$ | 5,25 % | 27,53 % |
| 30 000 \$ | 1 879 \$ | 12,53 % | 1 923 \$ | 15,00 % | 3 802 \$ | 12,67 % | 27,53 % |
| 40 000 \$ | 3 131 \$ | 12,53 % | 3 423 \$ | 15,00 % | 6 554 \$ | 16,39 % | 27,53 % |
| 49 275 \$ | 4 293 \$ | 12,53 % | 4 814 \$ | 20,00 % | 9 107 \$ | 18,48 % | 32,53 % |
| 50 000 \$ | 4 384 \$ | 12,53 % | 4 959 \$ | 20,00 % | 9 343 \$ | 18,69 % | 32,53 % |
| 53 359 \$ | 4 804 \$ | 17,12 % | 5 631 \$ | 20,00 % | 10 435 \$ | 19,56 % | 37,12 % |
| 60 000 \$ | 5 941 \$ | 17,12 % | 6 959 \$ | 20,00 % | 12 900 \$ | 21,50 % | 37,12 % |
| 70 000 \$ | 7 653 \$ | 17,12 % | 8 959 \$ | 20,00 % | 16 612 \$ | 23,73 % | 37,12 % |

TABLEAU DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS EN 2023 (RÉSIDENTS DU QUÉBEC) (SUITE)

| Revenu imposable | Impôt fédéral | Taux marginal | Impôt provincial | Taux marginal | Impôt combiné | Taux effectif combiné | Taux marginal combiné |
|-------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|-----------------------|-----------------------|
| 80 000 \$ | 9 365 \$ | 17,12 % | 10 959 \$ | 20,00 % | 20 324 \$ | 25,41 % | 37,12 % |
| 98 540 \$ | 12 538 \$ | 17,12 % | 14 667 \$ | 24,00 % | 27 205 \$ | 27,61 % | 41,12 % |
| 100 000 \$ | 12 788 \$ | 17,12 % | 15 017 \$ | 24,00 % | 27 805 \$ | 27,81 % | 41,12 % |
| 106 717 \$ | 13 938 \$ | 21,71 % | 30 567 \$ | 24,00 % | 44 505 \$ | 41,70 % | 45,71 % |
| 119 910 \$ | 16 802 \$ | 21,71 % | 19 796 \$ | 25,75 % | 36 598 \$ | 30,52 % | 47,46 % |
| 165 430 \$ | 26 685 \$ | 24,21 % | 31 517 \$ | 25,75 % | 58 202 \$ | 35,18 % | 49,96 % |
| 200 000 \$ | \$35 056 | 24,21 % | 40 419 \$ | 25,75 % | 75 475 \$ | 37,74 % | 49,96 % |
| 235 675 \$ | 43 694 \$ | 27,56 % | 49 605 \$ | 25,75 % | 93 299 \$ | 39,59 % | 53,31 % |
| 300 000 \$ | 61 604 \$ | 27,56 % | 66 169 \$ | 25,75 % | 127 773 \$ | 42,59 % | 53,31 % |

Tableau de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2023 (résidents de l'Ontario)

| Revenu imposable | | Taux marginaux d'imposition (%) | | | |
|------------------|--------------|---------------------------------|------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| | | Intérêts et revenu régulier | Gains en capital | Dividendes canadiens non déterminés | Dividendes canadiens déterminés |
| 0 \$ | à 15 000 \$ | - | - | - | - |
| 15 001 \$ | à 17 291 \$ | 15,00 | 7,50 | 6,87 | -0,03 |
| 17 292 \$ | à 22 716 \$ | 25,10 | 12,55 | 11,63 | -13,69 |
| 22 717 \$ | à 49 231 \$ | 20,05 | 10,02 | 9,25 | -6,86 |
| 49 232 \$ | à 53 359 \$ | 24,15 | 12,08 | 13,96 | -1,20 |
| 53 360 \$ | à 86 696 \$ | 29,65 | 14,83 | 20,28 | 6,39 |
| 86 697 \$ | à 98 463 \$ | 31,48 | 15,74 | 22,39 | 8,92 |
| 98 464 \$ | à 102 139 \$ | 33,89 | 16,95 | 25,16 | 12,24 |
| 102 140 \$ | à 106 717 \$ | 37,91 | 18,96 | 29,78 | 17,79 |
| 106 718 \$ | à 150 000 \$ | 43,41 | 21,10 | 36,10 | 25,38 |
| 150 001 \$ | à 165 430 \$ | 44,97 | 22,48 | 37,90 | 27,53 |
| 165 431 \$ | à 220 000 \$ | 48,29 | 24,15 | 41,71 | 32,10 |
| 220 001 \$ | à 235 675 \$ | 49,85 | 24,93 | 43,51 | 34,26 |
| 235 676 \$ | et plus | 53,53 | 26,77 | 47,74 | 39,34 |

Crédit d'impôt pour dividendes et majoration de l'Ontario

MAJORATION

Dividendes déterminés 38,00 %

Dividendes non déterminés 15,00 %

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DIVIDENDES

Dividendes déterminés 10,00 %

Dividendes non déterminés 2,99 %



Les placements dans les fonds communs peuvent donner lieu à des commissions de vente et de suivi, ainsi qu'à des frais de gestion et autres. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les fonds communs ne sont pas des placements garantis, leur valeur varie fréquemment et leur rendement antérieur peut ne pas se reproduire. Ces renseignements ne devraient pas être interprétés comme un conseil juridique, fiscal ou comptable. Ce matériel a été préparé à titre informatif seulement. Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les clients et clientes sont prié(e)s de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat(e) ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite aux présentes, car les circonstances individuelles de chaque client sont uniques. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque qui se fie aux renseignements contenus dans ce document. Veuillez consulter votre conseiller ou conseillère juridique ou fiscal(e) attitré(e). Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son intégralité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.